Arist
L'ASSOCIATION

RAPPORT D'ACTIVITE Année 2020

SESSAD
63 Avenue de Poisat
38320 EYBENS

direction.camsp-sessad@arist.asso.fr

Sommaire

Première partie : LES BENEFICIAIRES 6

1.1. Le SESSAD et le TERRITOIRE 6
1.1.1. Lieu de résidence principale de l'enfant 6
1.1.2. Le territoire scolaire 7

1.2. LA POPULATION 8
1.2.1. Répartition de la population selon les pathologies et déficiences 8
1.2.2. Répartition par tranche d'âge 12
1.2.3. Évolution de l'âge sur les six dernières années 13
1.2.4. Répartition par sexe 14

1.3. LA SCOLARISATION 14
1.3.1. La scolarisation au sein des dispositifs d'inclusion 15
1.3.2. La scolarisation ou l'inclusion individuelle 16
1.3.3. La scolarisation en graphique 19
1.3.4. Évolution entre les différentes formes de scolarisation 19
1.3.5. Le SESSAD, une équipe mobile en mouvement 20

1.4. Flux et orientation à la sortie 21
1.4.1. Les mouvements 21
1.4.2. Parcours scolaire, type d'accompagnement, durée de prise en charge 22
1.4. 3. La durée de prise en charge 22

1.5. Synthèse 23

2. Deuxième partie : L'ACTIVITE EN 2020 24

2.1 DEROULEMENT de L'ACTIVITE 24
2.1.1. Admission, accompagnement et orientation 24
2.1.2. Mars à mai 2020 : Demandes de prolongation 25
2.1.3. Le dernier trimestre de l'année scolaire : Accompagnement vers l'orientation 25
2.1.4. Printemps 2020 à décembre 2020 26
2.1.5. Les actes 27

2.2 LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT 28
2.2.1. L'accompagnement médical 29
2.2.2. Les différentes modalités de prise en charge : 29
2.2.4. L'accompagnement parental 37
2.2.5. L'accompagnement social 38
2.2.6. LES CONSEQUENCES ET IMPACTS DE LA PANDEMIE : 38
2.2.7. CONCLUSION 40

2.3 LA PARTICIPATION DES FAMILLES 41
2.3.1 Le projet personnalisé 41
2.3.2. Une enquête de satisfaction 41

2.4 LE SESSAD ET LE PARTENARIAT 41
2.4.1. Partenariat avec l'éducation nationale 41
2.4.2. Partenariat avec le secteur médical et pédopsychiatrique 42
2.4.3. Les conventionnements 42
2.4.4. Partenariat avec dispositifs, établissements ou services 43
2.4.5. Partenariat avec les services de l'Aide Sociale et de la Protection de l'Enfance et services de prévention : 44

3. Troisième partie : LES RESSOURCES HUMAINES 45

3.1 LE PLATEAU TECHNIQUE EN ETP 45

3.2 LES MOUVEMENTS 45

3.3 LA FORMATION EN 2020 46

4. Quatrième partie : Le projet d'établissement 47

5. CONCLUSION 48

ANNEXES 49

- ANNEXE 1: INDICATEURS ZONE POSSIBLE D'INTERVENTION 50
- ANNEXE 2 : ETABLISSEMENTS SCOLAIRES 51

➢ **ANNEXE 3 : CARTE DU TERRITOIRE D'INTERVENTION 52**

INTRODUCTION

Le SESSAD de l'Arist a ouvert ses portes en 2002 et est situé depuis février 2007 au 63 Avenue de Poisat à EYBENS dans des **locaux mutualisés avec le CAMSP Huguette Permingeat et le siège de l'association.**

Plaquette de présentation :

Établissement ou service	SESSAD
Adresse	63 avenue de Poisat 38320 EYBENS
Contact	04 76 24 00 10 : accueil.enfance@arist.asso.fr
Statut juridique	Association ARIST relevant de la loi de 1901 non R.U.P
Présidence	Mme Françoise MIRABEL
Direction de la structure	Mme Chantal BERNARD remplacée ponctuellement par Mme Sophie LAFFONT, directrice du Pôle Adultes de l'Arist Depuis septembre 2020, Mme BERNARD est présente à temps partiel, le poste est partagé avec Mme LAFFONT
Autorisation	Arrêté préfectoral du 16 mai 2002
Autorité de contrôle et de tarification	Dotation globale de la CRAM sous contrôle ARS
Renouvellement de l'autorisation	Pour une durée de 15 ans à compter du 7 mai 2017 : Arrêté n°2017-1044
N° Finess	380000869
Capacité autorisée	40 places
Clientèle	Déficience Intellectuelle : Enfants et adolescents des deux sexes de 3 à 16 ans notifiés par la CDAPH
Type d'accueil	Milieu scolaire, domicile ou dans les locaux du service
Modalité de fonctionnement	Ouverture 196 jours par an sur une base hebdomadaire de travail 37h50
Évaluation	Évaluation Interne : novembre 2013 Rapport d'évaluation externe : 15 décembre 2014

L'activité présentée dans ce rapport est le fruit du travail et de la collaboration des professionnels du SESSAD. Des éléments statistiques, quantitatifs et qualitatifs sont présentés et développés dans ce rapport.

2020, comme 2019, a été une année particulière du fait de l'absence de la directrice sur une grande partie de l'année. L'équipe de direction s'est organisée. La directrice du pôle adultes de l'Arist a assuré l'intérim jusque fin août, épaulée par le chef de service. Depuis septembre, Mme BERNARD a repris son activité à temps partiel, Mme LAFFONT est en complémentarité sur le poste de direction.

2020 a été affectée par la crise sanitaire. Nous avons choisi d'insérer dans ce rapport, un paragraphe spécifique rapportant les impacts sur l'activité du service (page 34).

Un grand merci aux professionnels pour leur implication tout au long de l'année.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et nous restons attentifs à vos remarques.

L'équipe de direction du Pôle enfants

Première partie : LES BENEFICIAIRES

1.1. Le SESSAD et le TERRITOIRE

Le SESSAD est un dispositif dont la particularité est d'offrir ses services à l'enfant et à sa famille, dans un cadre de proximité. L'intention est d'amener les prises en charge au plus près du lieu de vie de l'enfant, en priorité à l'école mais certaines interventions peuvent avoir lieu au domicile de l'enfant.

Le territoire d'intervention est défini par l'école que fréquente l'enfant. La répartition des territoires a été définie en lien avec autres SESSAD de l'agglomération et l'Education Nationale.
La finalité de l'intervention des SESSAD est de trouver les réponses nécessaires dans le milieu où l'enfant évolue, en utilisant les ressources de l'environnement.

Le territoire sanitaire
La région Rhône-Alpes est organisée en **cinq territoires de santé**, définis par l'arrêté du 18 octobre 2012 du directeur général de l'Agence Régionale de la santé (Loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires du 21 Juillet 2009) : le Centre, l'Est, le Nord, l'Ouest, le Sud.
Notre SESSAD est situé sur le **territoire EST** de la **région Rhône Alpes.**

Le SESSAD, service ambulatoire médicosocial, se trouve à la croisée de plusieurs découpages administratifs différents sur un même territoire :

- ⇨ Celui de la santé et l'accès aux soins (Agence Régionale de la Santé) ;
- ⇨ Celui de l'action sociale et service autonomie (Maison Départementale de l'Autonomie, Conseil Départemental de l'Isère) ;
- ⇨ Celui de l'Éducation nationale (carte scolaire).

1.1.1. Lieu de résidence principale de l'enfant

La domiciliation des familles met en évidence l'espace d'intervention du SESSAD avec les différents partenaires de l'action sociale et de l'animation, du soin, du secteur pédopsychiatrique.
La domiciliation des familles inscrit le SESSAD principalement sur le territoire de l'agglomération grenobloise.
Le service a accueilli, depuis son ouverture et jusqu'au 31/12/2020, **258** domiciliés sur :

- ⇨ **15 communes** de l'agglomération grenobloise,
- ⇨ **9 communes** du Grésivaudan
- ⇨ **3 communes** du Sud-Grésivaudan

Ces communes (détaillées en annexe 1), selon les infrastructures existantes (centres et clubs de loisirs) et le périscolaire (restaurants scolaires et garderies) peuvent être sollicitées pour favoriser l'accueil et l'insertion sociale des enfants accompagnés par notre service.

Commune de Résidence principale des enfants accompagnés en 2020 : (48 enfants)

DOMENE	1	2,08%
ECHIROLLES	2	4,17%
EYBENS	5	10,42%
GIERES	2	4,17%
GRENOBLE	15	31,25%
LA TRONCHE	1	2,08%
REVEL	1	2,08%
SAINT MARTIN D'HERES	20	41,67%
SAINT ISMIER	1	2,08%

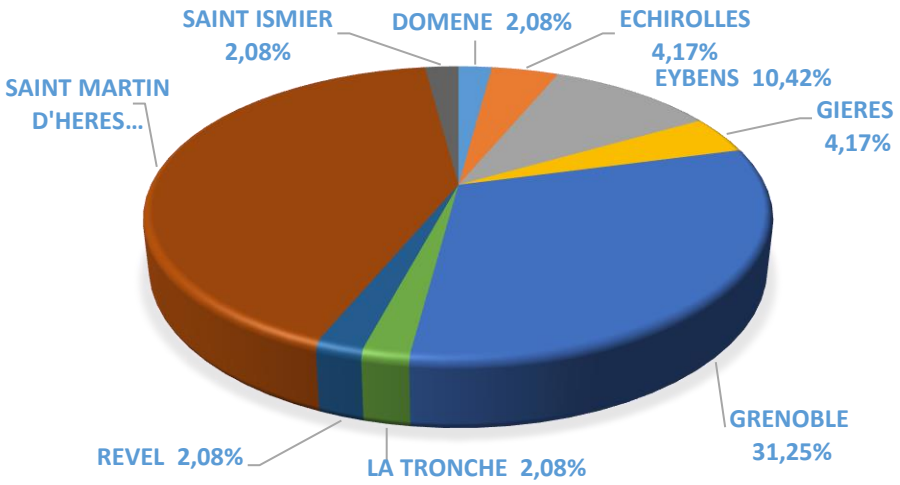

Les parents des **48 enfants accompagnés par le SESSAD de l'Arist sur l'année civile 2020** résident sur **9 communes.** La grande majorité des familles habite principalement sur les communes **de Saint Martin d'Hères (42 %)** et **Grenoble (31 %), soit 73 %.**

1.1.2. Le territoire scolaire

En réponse à une volonté de **l'Agence Régionale de la Santé** qui souhaite un traitement et une répartition équilibrée de l'offre de prestations sur le territoire, **le SESSAD de l'Arist intervient sur le Sud Est de Grenoble et de son agglomération, sur une carte qui s'étend de Poisat à Meylan en intégrant les communes de Belledonne situées entre Vaulnaveys et Murianette.**

La carte d'intervention et de répartition entre les SESSAD habilités à recevoir des enfants présentant des déficiences est définie dans un travail de partenariat et de concertation entre les directions des SESSAD et avec la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de la Santé et l'Éducation nationale.
Cette carte ne présente pas de caractère figé ou définitif.
Des réajustements peuvent s'opérer en fonction :

- ⇨ De la création de dispositifs ULIS sur les secteurs d'intervention.

- ⇨ De la nécessité d'apporter des réponses à la hauteur des agréments et de l'évolution des besoins des enfants.
- ⇨ Du nombre d'enfants en liste d'attente et des demandes non satisfaites.

En 2020, le territoire pour la ville de Grenoble se définit ainsi :
Le SESSAD de l'Arist et le SESSAD de l'APAJH interviennent sur les groupes scolaires et collèges de GRENOBLE selon une ligne de partage tracée sur plan située sur l'avenue Jean Perrot, Malherbe, Marcellin Berthelot, Général Champon et une partie du Boulevard Jean Pain jusqu'à la commune de la Tronche.

Cependant si des enfants sont en attente d'admission en SESSAD et dans le cadre du partenariat existant, le SESSAD de l'Arist peut intervenir sur le secteur du SESSAD de l'APAJH ANNEXE 3 : CARTE DU TERRITOIRE D'INTERVENTION avec délimitation des territoires en rouge)
Les autres SESSAD peuvent également intervenir sur certaines écoles de notre territoire si leur effectif n'est pas pourvu.

Afin de ne pas multiplier les intervenants, les SESSAD du même agrément évitent cependant d'intervenir à deux sur un même dispositif collectif (ULIS école ou collège).

Chaque SESSAD prend en compte la domiciliation des parents, sa situation et la proximité du service pour faciliter l'accompagnement.
Il peut être aussi pertinent selon les situations et la durée de prise en charge de penser les passages de relais à partir de la 4ème ou d'imaginer des collaborations afin d'éviter des ruptures de parcours pour les jeunes qui auront besoin d'un SESSAD professionnel à 16 ans.
Les parents peuvent indiquer leur préférence pour l'une ou l'autre des deux structures dans la limite des places disponibles.

En 2020 le SESSAD de l'Arist est intervenu sur les établissements scolaires des communes de :
St Martin d'Hères, Grenoble, Gières, Eybens, Brié et Angonnes, Meylan et Corenc.

Le SESSAD de l'Arist, depuis son ouverture, a accompagné des élèves au sein de **60 groupes scolaires** en écoles maternelles et élémentaires. La liste des établissements scolaires dans lesquels le SESSAD de l'Arist est intervenu depuis son ouverture est en *ANNEXE 2 : ETABLISSEMENTS SCOLAIRES* .

1.2. LA POPULATION

Les informations présentées et relatives à la domiciliation, à la population (définition des pathologies et déficiences), à l'âge, au sexe, et à la durée de prise en charge, sont comptabilisées en flux, c'est-à-dire en cumul du 1erJanvier 2019 au 31 Décembre 2019 selon les nomenclatures et indicateurs relatifs aux services médicosociaux.
Ces indicateurs permettent de mesurer l'activité réelle en prenant en compte les mouvements : admissions et orientations. Ils permettent d'éclairer les tendances et types de prise en charge.

1.2.1. Répartition de la population selon les pathologies et déficiences

- ❖ **Répartition de la population en fonction des Pathologies**

Le SESSAD de l'Arist accueille et accompagne des enfants sur notification de la CDAPH quels que soit leur histoire, leur environnement, l'origine connue ou non de leur handicap.
Les nomenclatures et indicateurs de références ici sont ceux de l'ARS relatifs aux établissements médico-sociaux.
Les statistiques ci-après porteront sur 48 enfants, seul un enfant n'a pu être vu en consultation médicale (la structure n'est pas en mesure de renseigner la pathologie).

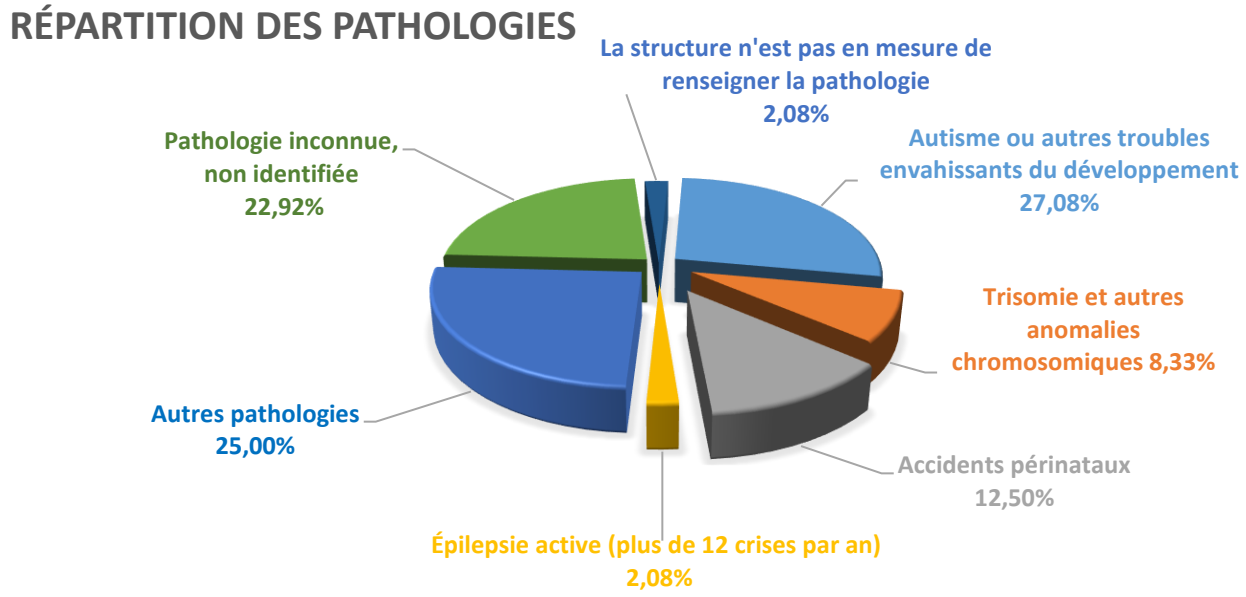

Cette année, la moitié des enfants (50%) accompagnés ont des pathologies soient inconnues, soient non identifiées (22,92%) ou autres (25%) ou la structure n'est pas en mesure de renseigner (2,08%) selon la classification et nomenclatures des IMS de l'ARS. Nous mobilisons nos efforts pour mieux préciser leur indentification en travaillant en partenariat avec le CRA, le CHU avec le CRTLA ou le service des explorations génétiques, le CHAI. Pour les 50% restant, dans ceux que notre SESSAD Arist identifie, 12,50% des enfants ont des pathologies liées à des accidents périnataux, 27,08% présentent des pathologies dans le TSA. Les difficultés de ces enfants s'inscrivent dans leurs tous premiers temps de vie.

- **Répartition de la population selon les déficiences**

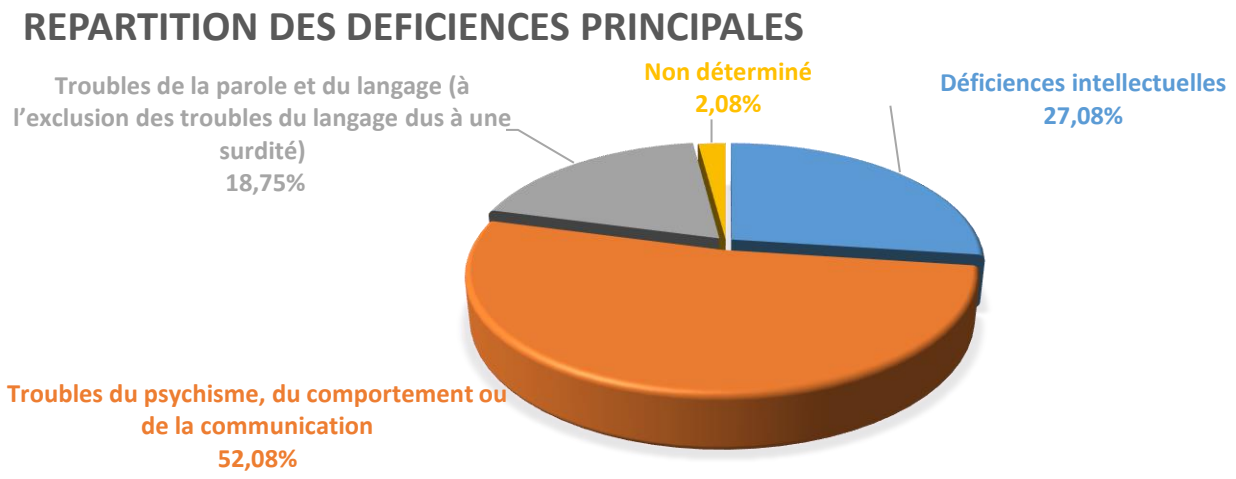

Nous constatons que la plus grande partie des enfants accompagnés par le SESSAD Arist ont, dans les nomenclatures proposées par les instances régionales, en premier point, ce qui est identifié par un trouble du psychisme. Or un ensemble hétérogène de pathologies parmi lesquelles un grand nombre concerne des TND (troubles du neurodéveloppement) est regroupé derrière ces mêmes termes, « troubles du psychisme ». Nous devons définir ce qui impacte le plus les apprentissages de ces enfants, ce qui « handicap ». Nous avons identifié des difficultés de comportement, des difficultés / troubles de concentration / attention, de communications sociales, des anxiétés massives de performances ou autres, des immaturités affectives et des symptômes dépressifs. Les différents éléments ne nous permettent pas aujourd'hui de faire apparaître précisément ce que peuvent représenter les enfants avec TSA / TDH dans ce groupe de patients, en raison de la complexité de

certaines situations cliniques, en raison d'un recul insuffisant ou faute d'un recours au centre d'expertise type CRA.

Nous constatons aujourd'hui, la part diminuant des enfants ayant comme difficulté principale un trouble du développement de leur intelligence représentant leur difficulté principale : les éléments évaluant le fonctionnement intellectuel / cognitif ont changé, les pathologies des enfants accompagnés par notre SESSAD ont changé. L'accompagnement / la prise en soins permet aussi aux enfants de pouvoir mettre en valeur leurs compétences cognitives.

- **Répartition de la population accueillie selon les déficiences, principales ou secondaires, les plus représentées**

Les enfants accompagnés par le SESSAD de l'Arist en 2020 sont scolarisés avec des difficultés d'apprentissage. Ils ont une ou plusieurs déficiences.

- 73 % ont des difficultés dans leur scolarisation sans que celles-ci ne relèvent d'une déficience intellectuelle.
- dont 52 % présentent des troubles du psychisme qui entravent les apprentissages et la scolarisation.
- 87 % enfants accompagnés par le SESSAD présentent au moins 2 déficiences.

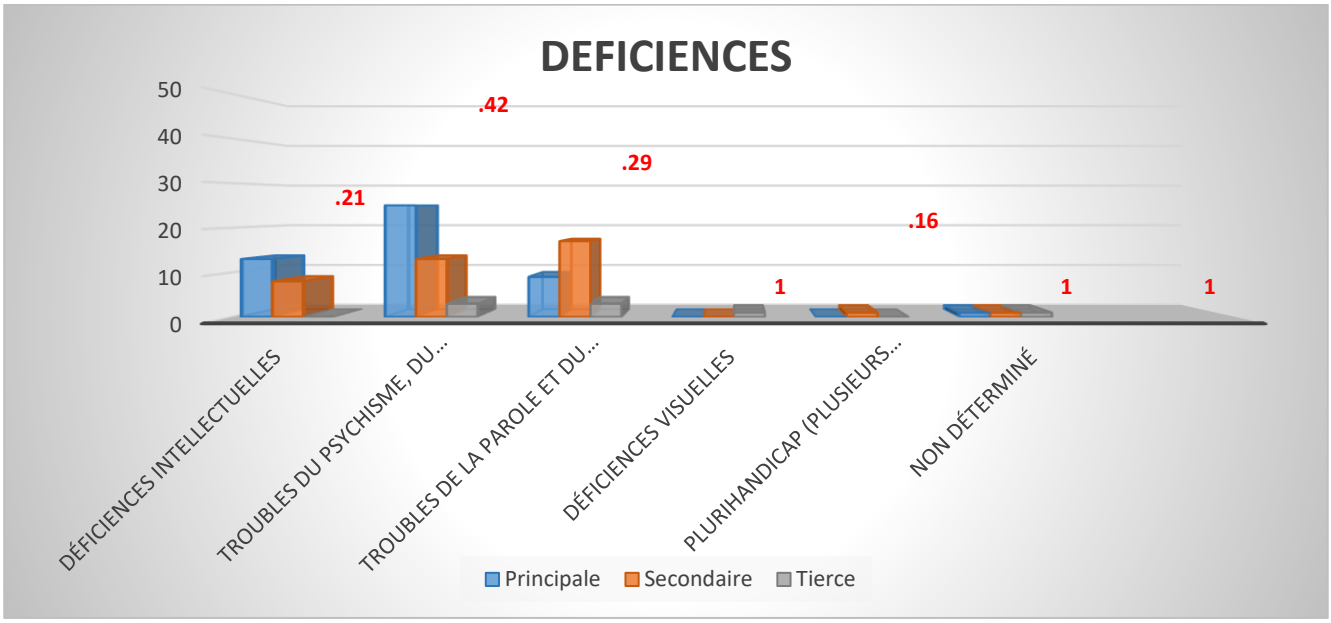

	Principale	Déficience associée 1	Déficience associée 2	Déficience associée 3	Total	%
Déficiences intellectuelles	13	8	0		21	43,75%
Troubles du psychisme, du comportement ou de la communication	25	13	3	1	42	87,50%
Troubles de la parole et du langage (à l'exclusion des troubles du langage dus à une surdité)	9	17	3		29	60,42%
Déficiences visuelles	0	0	1		1	2,08%
Déficiences motrices	0	3	13		16	33,33%
Non déterminé	1	1	1		3	6,25%

Les pourcentages présentés au sein du tableau représentent le type de déficience, principale ou associée, pour les 48 enfants du SESSAD.

Parmi les enfants ayant un trouble du psychisme, nombre d'entre eux ont d'autres fragilités, difficultés, ou troubles avérés (déficience dans cette nomenclature) concernant l'attention / concentration, le langage oral, le langage écrit, la motricité, le graphisme, la régulation émotionnelle : ces différentes difficultés ou troubles ont également impacté leur développement psychique (estime de soi, performance, communication sociale) et sont à prendre en compte. Pour affiner certaines d'entre elles (TLO, TLE, TAC) des bilans précis par les professionnels sont nécessaires et peuvent manquer dans certains domaines (absence de temps d'orthophonie).

Parmi les 47 enfants qui ont bénéficié d'une consultation médicale et d'une prise en soin par les différents professionnels du SESSAD, nous pouvons établir **les quantitatifs suivants** :

Troubles du développement intellectuel en difficulté principale :

- 9 enfants (19%) : l'étiologie est identifiée pour 3 seulement (trisomie 21 / autre anomalie génétique
- 7 enfants ont un trouble du développement intellectuel avec des résultats de QI<70
- 2 enfants ont un QI à 70 ou juste au-dessus

⇨ Actuellement les analyses génétiques permettent en cas de trouble du développement intellectuel d'identifier 70% des étiologies. Nous avons donc à progresser dans la proposition systématique de consultation génétique.

Troubles du psychisme :

- 12 enfants sont identifiés pour un trouble du spectre de l'autisme (6 avérés, 6 suspectés) soit 26%
- 6 enfants identifiés pour un très probable trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité, soit 13%
- 1 enfant est identifié pour des difficultés d'identification de genre, soit 2%

Trouble du développement du langage oral :

- 14 enfants ont un trouble du développement du langage oral soit 30%
- Parmi ces 14 enfants, 2 enfants questionnent également un diagnostic plus complexe de trouble de la communication (TSA) mais le questionnement est juste initié.

Autres déficiences :

- 4 enfants s'inscrivent dans cette catégorie ; pour celle-ci les difficultés sont de type multi Dys sans arriver à en identifier une plus que les autres comme étant à l'origine des difficultés scolaires. Parmi ces 4 enfants, un enfant n'a pas d'évaluation cognitive et son efficience n'est pas connue. Les difficultés motrices sont importantes pour 3 de ces 4 enfants.

Parmi les 47 enfants :

- 6 enfants (13%) sont nés prématurément (5 avant 32SA et 3 avant 28SA)
- 3 enfants ont un traitement antiépileptique et un suivi spécifique pour cette pathologie.

Les facteurs environnementaux :

- 21 des enfants (45%) ont des situations familiales et/ou environnementales particulières : soit un repérage par les services sociaux, soit une situation de grande précarité, soit un handicap avéré chez les parents.

Analyse :

Les enfants ayant un trouble de développement intellectuel avec déficience représente seulement 19% de notre population étudiée.
Cela signifie donc que 81% des enfants accueillis au SESSAD ont d'autres troubles : soit des troubles spécifiques des apprentissages (TLO et TLE, TAC, dysgraphie, TDAH), soit des troubles plus complexes de leur neurodéveloppement (TSA ou multi Dys).

Au sein de la population étudiée, la proportion des enfants ayant des troubles des coordinations est sous représenté. En effet, ce type de trouble est rarement isolé. L'acquisition récente du MABC2 devrait permettre d'objectiver précisément ce trouble.

Enfin, parmi notre population ¼ des enfants à minima ont un TSA avéré ou suspecté avec des démarches diagnostiques débutées ou non.

1.2.2. Répartition par tranche d'âge

❖ **Répartition par Tranches d'âge, en référence aux indicateurs médicosociaux**

De 3 à 4 ans	0	0,00%
De 5 à 6 ans	2	4,17%
De 7 à 10 ans	18	37,50%
De 11 à 15 ans	27	56,25%
16 ans et +	1	2,08%

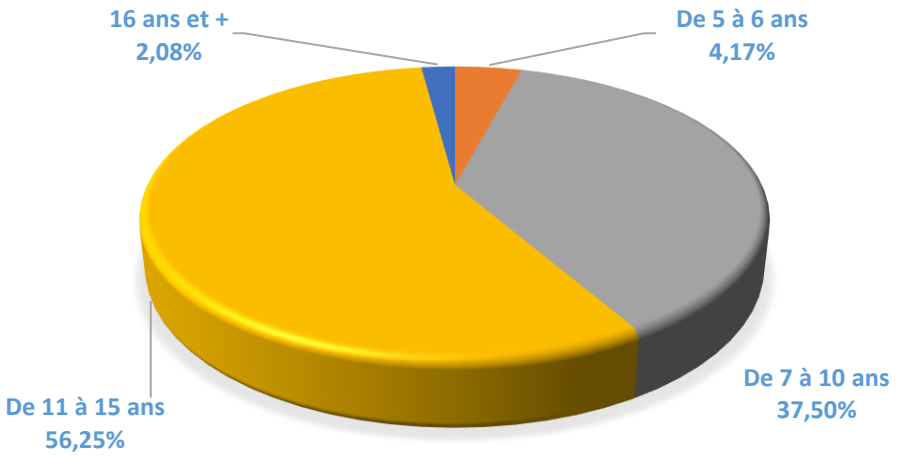

48 enfants suivis en 2020 : Age calculé au 31/12/2020

1.2.3. Évolution de l'âge sur les six dernières années

❖ **Tranches d'âge en référence aux périodes de développement de l'enfant (besoins, évolution)**

Tranches d'âge	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
De 5 à 6 ans	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	2	4%	2	4%
De 7 à 10 ans	11	22%	9	18%	9	17%	10	19%	11	19%	10	21%
De 10 à 11 ans	25	51%	25	50%	22	41%	12	22%	13	23%	16	33%
De 12 à 15 ans	13	27%	16	32%	23	43%	30	56%	30	53%	19	40%
16 ans et +	0	0%	0	0%	0	0%	2	4%	1	2%	1	2%
Total enfants	**49**		**50**		**54**		**54**		**57**		**48**	

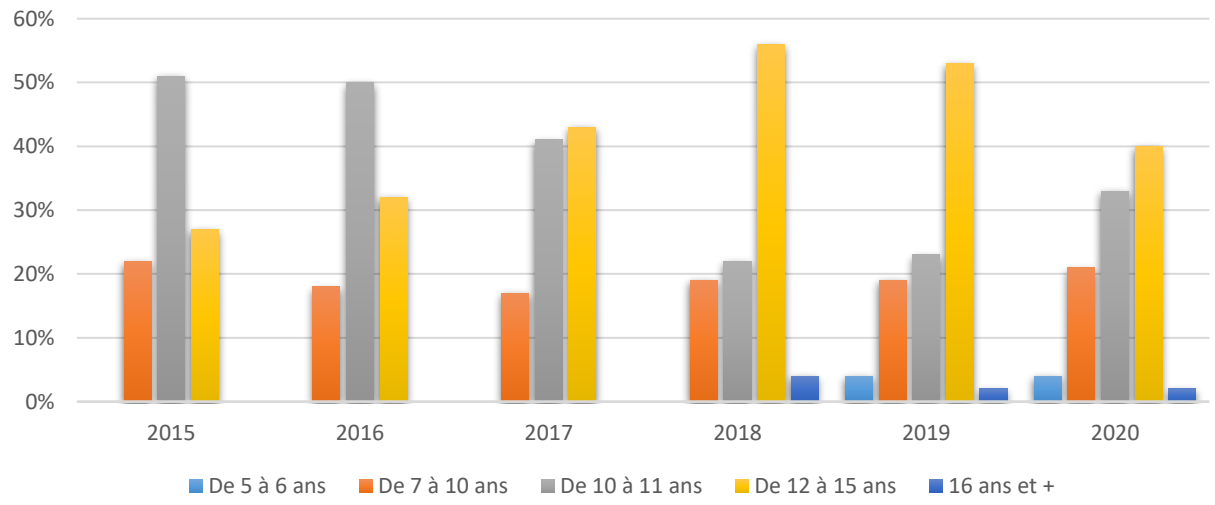

Le SESSAD a admis **8 enfants en 2020** :

- 2 enfants dans la tranche 5-6 ans
- 6 enfants dans la tranche 7-10 ans

La prise en charge des enfants de moins de 6 ans est restée stable ces deux dernières années.
La prise en charge d'adolescents (12-15 ans) a très sensiblement diminué cette année.

Jusqu'en 2018, la proportion des collégiens était la plus importante. Depuis 2019, la proportion semble s'inverser. Il en résulte que la durée de prise en soin puisse à compter de 2021 sensiblement augmenter générant aussi un turn over moins important, laissant présager moins de nouvelles entrées par an.
La répartition des enfants entre écoles et collèges est importante puisqu'elle impacte l'organisation des interventions des professionnelles du fait du type d'établissements scolaires fréquentés.

1.2.4. Répartition par sexe

Un accueil plus important d'enfants de sexe masculin est constaté.

Cela reste une constante depuis 2002, date d'ouverture de notre service.

Répartition par sexe	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020	
Filles	34%	21	43%	19	39%	20	40%	21	28%	15	30%	17	30%	15
Garçons	66%	28	57%	30	61%	30	60%	33	72%	39	70%	40	70%	33
TOTAL	**49 enfants**		**49 enfants**		**50 enfants**		**54 enfants**		**54 enfants**		**57 enfants**		**48 enfants**	

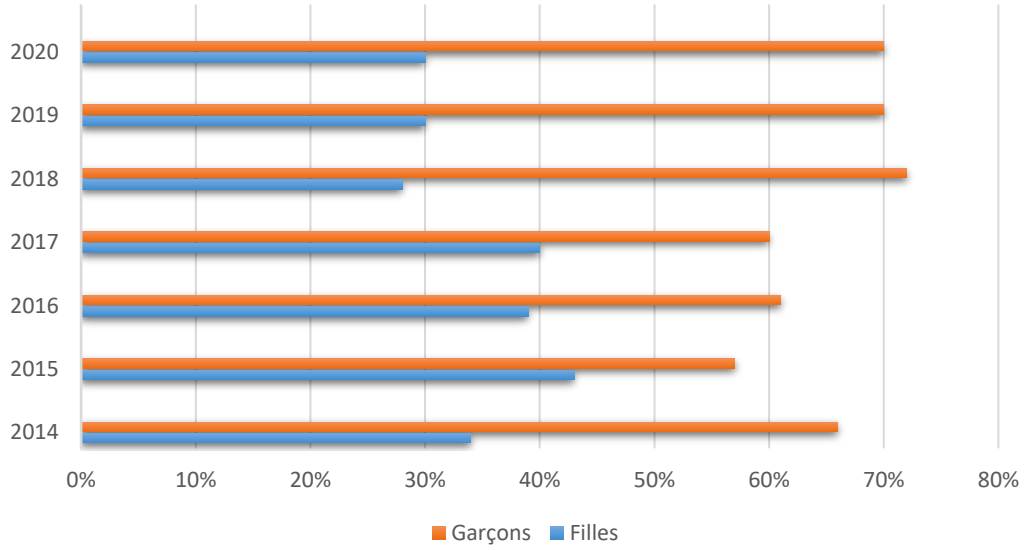

1.3. LA SCOLARISATION

Les professionnelles du SESSAD de l'Arist s'attachent à favoriser l'accueil de la singularité de chaque enfant et adolescent dans son lieu de scolarisation.

Cette valeur portée par l'association Arist est renforcée par : la **loi de février 2005** portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ; **le décret du 2 Avril 2009** portant sur **la scolarisation** des enfants ou adolescents handicapés ainsi que la **coopération** entre les établissements scolaires et les établissements et services médico-sociaux.

Le devoir d'éducation scolaire du service public est réaffirmé par une scolarisation de l'enfant handicapé dans l'établissement scolaire le plus proche du domicile et si nécessaire, au sein de dispositifs adaptés avec l'accord de son représentant légal. Enfin **la loi n° 2013-595 du 8 Juillet 2013** d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République pose le principe d'une école qui ne stigmatise pas les difficultés mais accompagne tous les élèves dans leur parcours scolaire.

Le territoire scolaire d'intervention comprend pour l'année scolaire 2020/2021

- En élémentaire : 13 écoles avec des interventions au sein de 8 ULIS. 7 enfants sont en classe ordinaire.
- En collège : 6 ULIS-collège, 1 SEGPA ainsi que 2 enfants scolarisés en 6ème ordinaire (dont 1 par défaut de place en IME).
- 19 établissements scolaires et équipes pédagogiques partenaires du SESSAD.

Une grande partie de l'activité et de la prise en charge se déroule donc au sein des établissements scolaires, dans un travail de collaboration et de partenariat avec les enseignants et équipes pédagogiques de l'Éducation nationale.
Dans ce cadre sont conciliés, par l'intermédiaire du **référent de scolarité, le programme pédagogique** de l'équipe enseignante et **le projet personnalisé de soin et d'éducation spécialisée coconstruit et proposé par l'équipe du SESSAD.**

Nous proposons dans ce chapitre un aperçu des effectifs des enfants scolarisés **dans un dispositif d'inclusion (ULIS) ou scolarisés individuellement.**

Les indicateurs ci-dessous reposent sur la situation effective au 31 décembre 2020.

1.3.1. La scolarisation au sein des dispositifs d'inclusion

L'équipe du SESSAD intervient sur les ULIS situées à St Martin d'Hères, Grenoble, Gières, Brié-et-Angonnes, Corenc et Meylan.

L'équipe pluridisciplinaire du SESSAD intervient cette année au sein de 8 ULIS École.
Le graphique qui suit indique la variation de la proportion d'enfants suivis par le SESSAD au sein de chaque ULIS et sur les dernières années.

- **Aperçu des effectifs d'élèves accompagnés par le SESSAD Arist au sein des ULIS école sur l'année scolaire 2020-2021 (au 31/12/2020)**

Année scolaire	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
ULIS-école Rondeau - Corenc	0	0	0	0	1	1	0
ULIS-école Béalières - Meylan	3	3	1	2	3	2	1
ULIS-école Cassin - Gières	2	2	4	5	5	2	2
ULIS-école Don Bosco - Gières	1	1	0	1	1	1	0
ULIS-Brié et Angonnes						1	2
ULIS-école Jules Ferry - Grenoble	1	1	3	3	2	2	1
ULIS-école Clémenceau - Grenoble	2	4	2	1	3	1	1
ULIS-école G. Châtelet Grenoble	3	2	3	3	1	3	4
ULIS-école S Condorcet St M. d'Hères	5	2	2	2	4	5	1
ULIS-école G. Péri - St M. d'Hères	6	4	4	5	4	2	1
Enfants scolarisés en ULIS ECOLE : TOTAL	**23**	**19**	**19**	**22**	**24**	**20**	**13**
% Inclusion ULIS ECOLE	**56.1%**	**47.5%**	**47.5%**	**55%**	**60 %**	**50%**	**34,21%**

(Situation à décembre 2020 rapportée à l'effectif présent - 38 enfants)

On constate une réduction du nombre d'enfants scolarisés en ULIS-école, au profit des effectifs scolarisés en ULIS-collège, liée aux nombreux passages en 6ème.

❖ **Aperçu des effectifs d'élèves accompagnés par le SESSAD Arist au sein des ULIS en collège**

Année scolaire	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
ULIS-collège Rondeau - Corenc	0	2	2	2	0	1	0
ULIS-collège Lionel Terray - Meylan							1
ULIS-collège Le Chamandier - Gières	-	-	1	1	1	1	1
ULIS-collège Don Bosco - Gières	1	1	0	1	1	1	1
ULIS-collège Edouard Vaillant - SMH	3	3	4	5	4	1	1
ULIS-collège Fernand Léger - SMH	0	0	0	0	3	2	2
ULIS-collège Henri Wallon - SMH							4
Total Inclusion ULIS collège	3 enfants	5 enfants	7 enfants	8 enfants	8 enfants	6 enfants	10 enfants
% Intégration ULIS Collège	**7,30%**	**12,50%**	**17,50%**	**20,00%**	**20,00 %**	**12.50%**	**26.31%**

(Situation à décembre 2020 rapportée à l'effectif présent - 38 enfants)

Le SESSAD Arist intervient dans 2 nouveaux collèges en 2020.

1.3.2. La scolarisation ou l'inclusion individuelle

15 enfants et adolescents sont scolarisés individuellement en école élémentaire, en SEGPA ou en classe de collège ordinaire. Ce chiffre a considérablement augmenté.

⇨ **Scolarisation individuelle en école élémentaire :** Le SESSAD intervient au sein de 6 écoles élémentaires pour 7 enfants.

Aperçu des effectifs d'élèves accompagnés en école élémentaire au 31/12/2020

Année	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Effectif enfants	**41**	**40**	**40**	**40**	**40**	**40**	**38**
PSM et MSM	0	0	0	0	0	0	0
GSM	0	0	0	0	0	0	0
CP	1	1	0	0	0	2	1
CE1	1	1	0	1	0	1	3
CE2	1	1	0	1	0	0	0
CM1	1	1	1	1	2	0	2
CM2	1	1	1	0	3	3	1
Total enfants	**5**	**5**	**2**	**3**	**5**	**6**	**7**
%	**12,50%**	**12,50%**	**5%**	**8%**	**12,50 %**	**15%**	**18.42%**

Depuis 2014, c'est la proportion la plus importante.

⇨ **Scolarisation individuelle au collège :**

Le SESSAD intervient depuis le mois de septembre 2020 au sein de 2 collèges seulement :

- Le collège Édouard Vaillant à St Martin d'Hères
- Le collège Fernand Léger à St Martin d'Hères

La planification des interventions en début d'année s'organise avec les responsables d'établissements qui doivent proposer des salles adaptées au type d'intervention.

Plusieurs SESSAD de différents agréments interviennent en collège. Aussi, il peut être difficile pour les équipes enseignantes de différencier les profils des enfants. En cas de difficulté, les professionnelles du SESSAD de l'Arist doivent se rapprocher des professeurs afin de pouvoir échanger sur les potentiels et les difficultés des jeunes que le SESSAD Arist accompagne dans un but de bonne prise en compte de leur singularité.

Les deux premières années en SEGPA sont déterminantes pour ces jeunes qui doivent asseoir un statut d'élève et consolider leurs apprentissages dans une période de recherche d'identité. La problématique adolescente, le désir d'émancipation viennent pleinement se jouer les deux dernières années de collège lors de la mise en atelier et la recherche de stage avec des nécessaires réajustements du projet personnalisé. Des recadrages sont parfois nécessaires (collège/SESSAD/le jeune/le responsable légal) afin d'éviter les dérives.

Certains parents se trouvent parfois démunis par rapport à des nouveaux comportements ou difficultés qui émergent et ils sollicitent les éducatrices et psychologues pour faire part de leurs préoccupations et être éclairés sur les conduites à tenir ou sur les orientations à venir.

Aperçu des effectifs d'élèves accompagnés en SEGPA (Adaptation Scolaire Second Degré) au 31/12/2020

Année	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**
Effectif	**41**	**40**	**40**	**40**	**40**	**40**	**38**
6ème SEGPA	2	2	3	2	0	2	4
5èmeSEGPA	4	2	2	3	1	1	2
4èmeSEGPA	0	4	2	2	1	0	0
3ème SEGPA	2	0	2	0	0	1	0
TOTAL	**8**	**8**	**10**	**7**	**2**	**4**	**6**
%	**19,50%**	**20%**	**25%**	**18%**	**5%**	**10%**	**15.79%**

L'intervention en collège tient compte du planning scolaire :

En SEGPA, les enfants sont prioritairement vus sur les temps d'étude. Les prises en charge peuvent se dérouler au SESSAD à la fin des cours, en individuel ou en groupe.

Le SESSAD n'intervient pas sur les créneaux des temps d'atelier pré-professionnel proposés aux collégiens à partir de la 4ème et 3ème, qui constituent un terrain d'observation privilégié pour les orientations ultérieures.

Aperçu des effectifs de jeunes accompagnés en classes ordinaires en collège au 31/12/2020

Année	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Effectif	41	40	40	40	40	40	38
6ème ordinaire	2	3	2	-	1	3	1
5ème ordinaire	0	0	0	1	0	1	0
4ème ordinaire	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	**2**	**3**	**2**	**1**	**1**	**4**	**2**
%	**4,90%**	**7,50%**	**5,00%**	**2,50%**	**2,50%**	**10%**	**5.26%**

L'enfant scolarisé en 6e ordinaire est pris en charge par le SESSAD en attente d'une place en IME.

D'une manière générale, et tout particulièrement ces dernières années, nous tenons à souligner la bienveillance des directions et personnels de l'Éducation nationale à l'égard des élèves qui sont en attente d'une place en IME. Les équipes de l'éducation nationale et du médico-social (le SESSAD) travaillent en synergie et étroite collaboration pour accompagner ces pré-adolescents dans un lien avec leurs parents. Mais cela peut être compliqué de trouver des lieux d'accueil pour eux dans certains établissements scolaires n'ayant pas assez de place pour accueillir les professionnels du SESSAD.
Les réunions d'ESS permettent de poser les difficultés liées à l'accueil de ces élèves dans le cadre des programmes dispensés et de réajuster les attendus ou exigences des enseignants par rapport au niveau de compétence de chaque jeune.

Les enfants notifiés pour un IME n'ont pas les prérequis scolaires ou sociaux ni la maturité pour aborder une scolarité en collège. Aussi, les efforts d'adaptation à fournir sont considérables pour ces jeunes, notamment après une scolarité en ULIS-école.

Sur la demande des adultes, les élèves des classes ordinaires fournissent également un effort pour accueillir cet « autre élève » différent d'eux à un âge où le pré-adolescent a besoin de se rapprocher de ceux qui lui ressemblent dans une recherche d'appartenance. La présence des AVS/AESH s'avère être une aide considérable dans l'intégration des élèves au sein des collèges.

Dans le cadre de cette scolarité incontournable en 6ème ordinaire, les professionnelles du SESSAD observent pour les enfants accompagnés :

- Une adaptation de la scolarité pas toujours facile à mettre en place,
- Une vraie volonté de l'élève à apprendre,
- Une posture d'élève et de vraies relations avec les autres
- L'aide en classe par une auxiliaire de vie scolaire peut paraitre stigmatisante,
- Des troubles du comportement ou des plaintes somatiques de la part de l'enfant peuvent apparaitre
- Une difficulté pour le jeune à « être » et « ne pas être comme les autres » et s'accepter avec sa différence,

Ces jeunes arrivent à gagner peu à peu en autonomie, notamment dans les repères dans l'espace au sein du collège, dans les déplacements (trajets) et dans le repérage des adultes sur lesquels ils peuvent s'appuyer.
Aussi, pour certains parents, un sentiment d'ambivalence entre soulagement et hésitation peut apparaître lorsque la place attendue en établissement spécialisé se libère.

1.3.3. La scolarisation en graphique

Répartition de la scolarisation au 31/12/2020

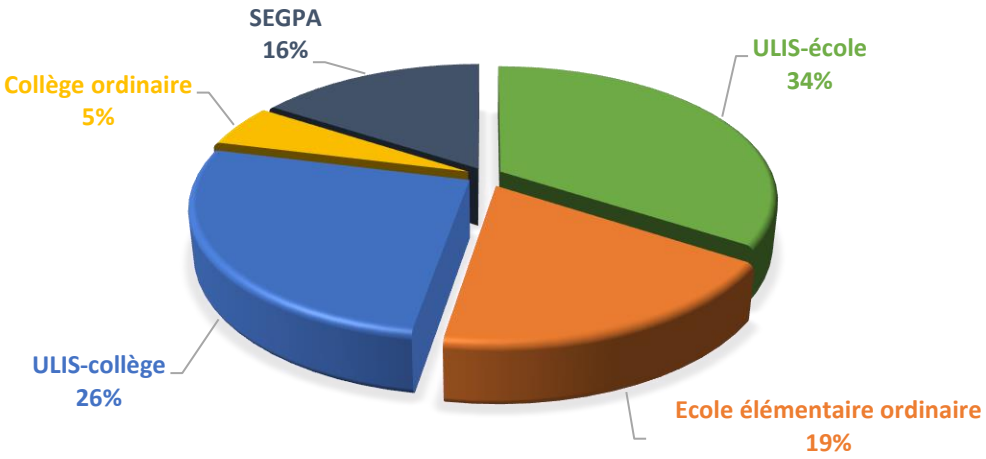

⇒ **60 % des élèves accompagnés sont scolarisés dans un dispositif d'inclusion type ULIS** : (contre 65 % l'année précédente)

⇒ **34 % en ULIS école et 26 % en ULIS collège**

⇒ **40 % des élèves sont scolarisés individuellement :**

Evolution des cycles

Cycle	1989-2017 *loi d'orientation sur l'éducation de 1989*	depuis 2014 *décret de 2013 [archive]* (mise en application intégrale en
Cycle 1	école maternelle : PS - MS - GS	école maternelle : PS - MS - GS
Cycle 2	CP - CE1	CP - CE1 - CE2
Cycle 3	CE2 - CM1 - CM2	CM1 - CM2 - 6e
Cycle 4		5e - 4e - 3e

1.3.4. Évolution entre les différentes formes de scolarisation

Année scolaire	Scolarisation individuelle						Scolarisation en Dispositif collectif		Total collégiens
	Pré-et élémentaire	Domicile	SEGPA	6ème ordinaire	5ème ordinaire	4ème ordinaire	ULIS-école	ULIS-collège	SEGPA+ULIS-collège+ord.
2014-2015	12,20%	0%	19,50%	4,90%			56,10%	7.3%	31,70%
2015-2016	12,50%	0%	20%	7.5%			47,50%	12,50%	40%
2016-2017	5%	2,50%	25%	2,50%			47,50%	17,50%	45%
2017-2018	7,50%	0%	17,50%	0%	2,50%		55,00%	17,50%	37,50%
2018-2019	13 %	0 %	5 %	3 %	0 %		60 %	20 %	28 %
2019-2020	15%	0%	10%	7.5%	2.5%		50%	12%	35%
2020-2021	19%	0%	16%	2.5%	0%	2.5%	34%	26%	47.37%

Pour les collégiens accompagnés par le SESSAD de l'Arist, nous constatons cette année une forte augmentation des effectifs en SEGPA et en ULIS Collège, et une diminution des effectifs en classe ordinaire.

Alors qu'elle est prévue dans nos missions et dans le cadre de l'école, l'intervention des SESSAD sur le temps scolaire, et notamment en SEGPA et au sein des dispositifs d'inclusion (ULIS-collège et ULIS-école), doit être ajustée en permanence tout au long de l'année scolaire en fonction des changements d'emploi du temps et stages éventuels.

1.3.5. Le SESSAD, une équipe mobile en mouvement

Organiser le planning hebdomadaire des prises en charge reste complexe à chaque nouvelle rentrée scolaire.
Comme nous venons de l'indiquer, les ULIS collège évoluant vers des dispositifs d'inclusion à part entière, les professionnelles doivent faire preuve de souplesse et d'une grande adaptabilité avec les emplois du temps individualisés pour chaque jeune.
L'accompagnement des parents par les éducatrices qui disposent alors de moins de temps pour d'autres tâches peut être impacté par cette situation.

Pour certains jeunes, des prises en charge (en individuel, groupe ou binôme) sont organisées au sein du service dans la limite des emplois du temps individuels et des possibilités du service. En raison de contraintes temporelles, des transports doivent quelquefois être assurés par les professionnelles.
Cependant, afin de favoriser l'autonomie et une position active, les jeunes sont invités ou soutenus par les professionnelles pour venir au service avec les transports en commun.
Le rythme ou le nombre des prises en charge pour chaque enfant et notamment pour les collégiens, s'appuie sur l'évaluation de ses besoins et sa capacité à investir plusieurs intervenants et espaces.

La mobilité et les « allers-retours » des professionnelles au sein du service fluctuent chaque année en fonction de l'âge des jeunes accueillis, du nombre d'écoles ou du type de scolarité :
Pour un temps plein, une orthophoniste ou une psychomotricienne accompagne 20 enfants ou adolescents.
Une éducatrice à plein temps accompagne 16 enfants ou adolescents avec un temps réservé à l'accompagnement des familles et aux tâches liées à la fonction de coordination de projet.
Le nombre de suivis par professionnel peut varier en fonction des besoins, des modalités et lieux de l'intervention, et de la complexité de la situation.

En conclusion :

Les professionnelles du SESSAD accompagnent l'enfant dans sa scolarisation, là où il se trouve, sur un territoire géographique repéré. L'adaptation de l'enseignement aux compétences de l'enfant, sous tendue par **le principe de non-stigmatisation, s'avère prioritaire.**

Les enfants que nous accompagnons ont des besoins spécifiques qui doivent être pris en compte dans le cadre de la scolarisation : méthodes, moyens, encadrement, soin et éducation spécialisée.
Le SESSAD apporte son éclairage à l'équipe pédagogique, aux Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH – anciennement Auxiliaires de Vie Scolaire), aux animateurs du périscolaire, lors de la mise en place du **Projet Personnalisé de Scolarisation** et dans les échanges informels tout au long de l'année.

L'arrivée du SESSAD dans le cadre de l'inclusion individuelle en école élémentaire est toujours bien accueillie par les enseignants qui reçoivent individuellement un enfant présentant des difficultés d'apprentissage. **L'intervention des professionnelles du SESSAD dans le cadre des dispositifs d'inclusion** s'avère plus complexe à mettre en œuvre. Ce phénomène est lié à la complexité pour l'enseignant de mettre en place les emplois du temps très individualisés de chaque enfant du groupe classe.

L'inclusion des collégiens en classe ordinaire reste encore très difficile à mettre en place compte tenu de la multitude d'adaptations nécessaires (repérage dans l'établissement, gestion des temps inter-cours, rapidité des changements de matières, autonomie …).

Enseignants et professionnelles du SESSAD, agents des collectivités territoriales doivent conjuguer avec l'ensemble de ces composantes, leurs différences de cultures professionnelles, leurs logiques, et leurs réalités de travail et contraintes respectives.

La compréhension et le respect du travail mutuel, l'échange et la concertation, la souplesse et l'adaptabilité, la prise en compte des besoins et du rythme propre à chaque enfant dans chacune des trois dimensions (pédagogique, thérapeutique, éducative), dans un esprit de coopération et d'accueil de l'altérité, sont les ingrédients nécessaires à la mise en œuvre du projet de scolarisation et de soins.

1.4. Flux et orientation à la sortie

258 enfants ont bénéficié d'un accompagnement par notre service du 01/09/2002 au 31/12/2020.
220 enfants ont quitté notre service sur la même période.

1.4.1. Les mouvements

Année	Effectif	Admissions en septembre ou en cours d'année	Sorties effectives au 10 juillet ou en cours d'année
2012/2013	40 enfants	14 enfants	16 enfants
2013/2014	40 enfants	18 enfants	13 enfants
2014/2015	41 enfants(*)	12 enfants	11 enfants
2015/2016	40 enfants	11 enfants	11 enfants
2016/2017	40 enfants	11 enfants	Prév. : 18 enfants
2017/2018	40 enfants	14 enfants	14 enfants

Admissions et sorties sont exceptionnellement en inadéquation cette année. Il reste, au 31/12/2020, 2 places en SESSAD, qui seront attribuées dans les semaines suivantes, conformément au nombre de places agréées.

Sur l'ensemble des notifications adressées par la Maison Départementale de l'Autonomie, nous observons qu'une majorité de ces demandes sont davantage portées par les écoles. Les parents ne contactent pas toujours spontanément le Sessad.

Nous observons également que les procédures habituelles (par voie de courrier) sont peu opérantes.
Le SESSAD fait le choix de joindre de nombreuses familles et échanger téléphoniquement pour organiser un premier rendez-vous.

Le premier lien téléphonique avec le SESSAD et la première rencontre avec les cadres de direction sont des moments très importants pour les familles. Chaque famille est invitée à signer un DIPC (Document Individuel de Prise en Charge). La connaissance de la prise en charge en SESSAD reste peu connue dans certains cas. Le SESSAD doit respecter le cheminement de chaque parent, et s'y adapter. Chaque rencontre s'inscrit dans ce processus.

Dans le cadre de la mise en œuvre du rapport établi par Denis Piveteau « zéro sans solution » et de la « Réponse Accompagnée Pour Tous », une commission tripartite (ARS, MDA et Education Nationale) examine les situations critiques priorisées avec risque de rupture. Parmi les enfants admis par le SESSAD, nous retrouvons des enfants scolarisés en 6ème ordinaire par défaut d'orientation. Cela représente 14 enfants en quatre ans.
Ces enfants ont alors été accompagnés sur une période de quelques mois à une année scolaire, bénéficiant de l'orientation choisie l'année suivante.

Aussi, dans cette période transitoire, l'équipe est particulièrement attentive à l'accueil.
Les procédures d'admission (avec les formalités réglementaires incontournables), paraissent alors bien lourdes pour des familles qui sont dans l'attente d'une solution plus adaptée et pérenne pour leur enfant.

1.4.2. Parcours scolaire, type d'accompagnement, durée de prise en charge

Pour les 10 enfants qui ont quitté notre service en 2020, nous indiquons, dans le graphe suivant, les orientations à la sortie du SESSAD de l'Arist :

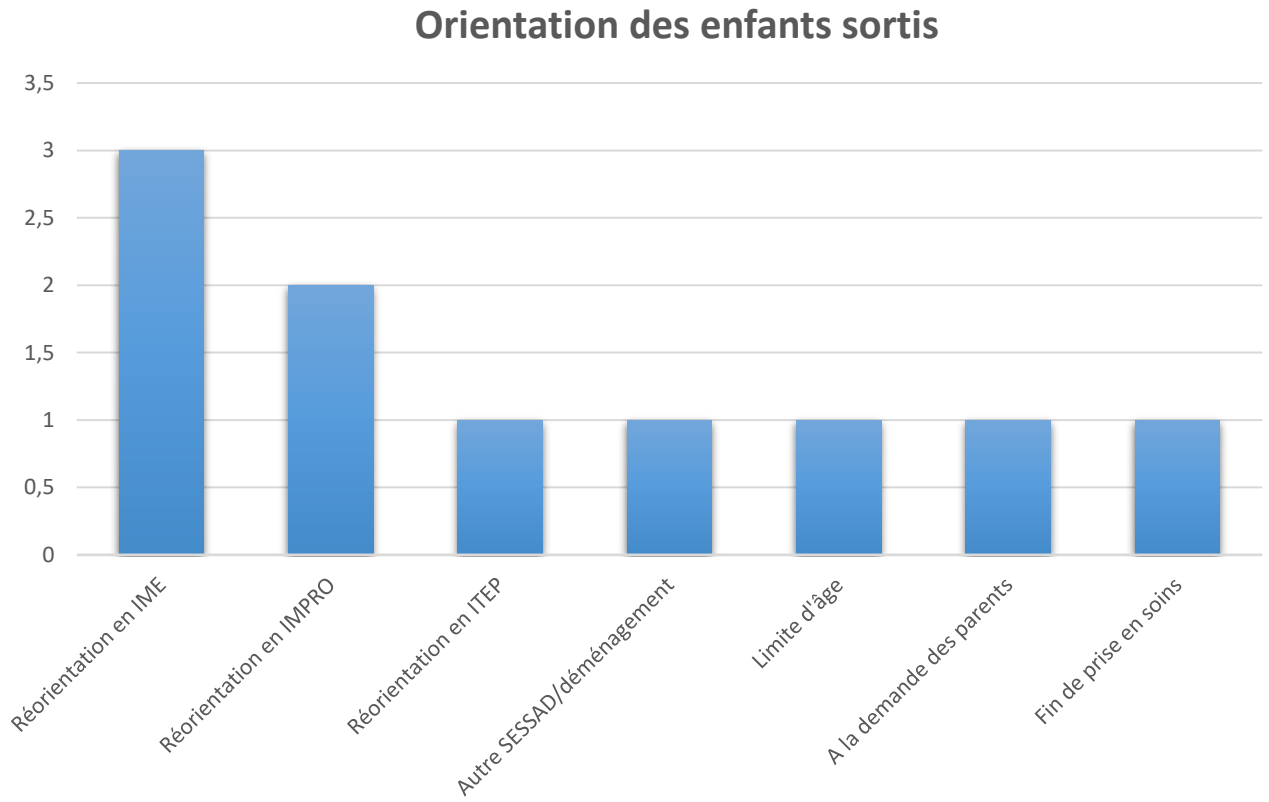

1.4. 3. La durée de prise en charge

Pour les **220** enfants ou adolescents accompagnés et qui ont quitté le SESSAD depuis sa création :

- 15 enfants sont restés moins d'une année scolaire (6.82 %) ;
- 93 enfants ont été accompagnés sur une période inférieure ou égale à 2 ans (42.27 %) ;
- 79 enfants ont été accompagnés sur 3 ou 4 années scolaires (35.91 %) ;
- 32 enfants ont été accompagnés sur 5 à 7 années scolaires (14.55 %) ;
- 3 enfants sur 165 ont été accompagnés sur 8 ans ou 9 ans (1,5 %) ce qui reste exceptionnel : ces trois enfants ont été maintenus en milieu ordinaire malgré leur handicap, intégrant un IMPRO après l'âge de 16 ans.

La durée de séjour d'un enfant reste tributaire de facteurs liés à :

- L'âge de l'enfant au moment de l'admission ;
- Ses particularités et l'évolution de sa situation ;
- Son affectation scolaire (sectorisation) ;
- La mobilité géographique (déménagements, séparations…) ;
- L'adhésion ou non des parents pour un accompagnement médico-social ;
- L'acceptation ou non des indications de l'équipe pluridisciplinaire ;
- Une réorientation.

1.5. Synthèse

Contrairement à la tendance observée au cours des dernières années, la part de l'accompagnement d'élèves scolarisés individuellement par rapport à l'accompagnement des élèves scolarisés en dispositif d'inclusion augmente cette année :
40 % sont scolarisés individuellement (contre 35 % l'année précédente).
60 % des élèves sont scolarisés en **ULIS** école ou collège (contre 72 % l'année précédente).

2. Deuxième partie : L'ACTIVITE EN 2020

2.1 DEROULEMENT de L'ACTIVITE

Situé au cours de deux années scolaires, le rapport d'activité sur l'exercice d'une année civile prend en compte entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 :

- Les nouveaux entrants : enfants admis au premier trimestre scolaire de l'année précédente (fin de l'année 2019),
- Ceux dont l'accompagnement se poursuit sur la base d'un projet réactualisé,
- Les enfants accompagnés dont la situation fait l'objet d'une demande de prolongation ou de réorientation,
- Les enfants sortants et orientés dans d'autres structures, services ou établissements scolaires avec passage de relais, en septembre 2020.
- Les enfants admis au 1er septembre 2020 et dont le projet personnalisé, éducatif et thérapeutique doit être élaboré et se poursuivra sur 2021.

Ainsi, si l'effectif accordé au SESSAD est bien de 40 enfants, le nombre d'enfants accompagnés et pris en compte dans l'activité réalisée courant 2020 est variable selon les mouvements : sorties et admissions

- **10 enfants sont sortis des effectifs entre les mois de juin et septembre 2020 ;**
- **8 enfants ont été admis entre les mois de juin et décembre 2020.**

Au total, 48 enfants ont été accompagnés sur l'année civile 2020.

2.1.1. Admission, accompagnement et orientation

Le travail du service se déroule selon 3 temps forts dans la prise en charge des enfants.

1. Admission : le début de l'été et les derniers jours d'août sont consacrés à l'admission des nouveaux enfants notifiés.
2. Accompagnement : dès la fin des admissions, l'équipe se met en œuvre pour poursuivre les projets personnalisés des enfants présents l'année précédente et démarre la période d'observation pour les nouveaux. Chaque enfant aura un projet personnalisé défini durant l'année scolaire.
3. Orientation : dès le mois de décembre, l'équipe démarre les évaluations pour la constitution des dossiers d'orientation à déposer avant les vacances de février, selon le calendrier défini par la MDA de l'Isère.

En 2020, l'année a été rythmée par les éléments suivants :

- **Janvier et février 2020 : de l'accompagnement à l'orientation**

Les dossiers de demande d'orientation doivent être habituellement adressés à la MDA avant les vacances scolaires de février.
Cette échéance, qui arrive tôt dans l'année scolaire, doit être anticipée par l'équipe du SESSAD et pensée en amont avec la famille.

La question de l'orientation a été abordée et pensée préalablement avec les parents et l'enfant lors des différents échanges, **des réunions de projet** au service ou à l'école, dans le cadre des entretiens avec le **médecin du service et les psychologues.**

Les familles bénéficient d'un accompagnement de l'assistante sociale pour la constitution du dossier administratif, lorsque c'est nécessaire.

Lorsque les parents reçoivent la notification de la MDA, les éducatrices et l'assistante sociale leur proposent de les aider pour prendre contact avec les dispositifs d'inclusion (ULIS), collèges, et établissements notifiés.
Que ce soit en cours d'année ou en fin d'année scolaire, le changement du mode de scolarité est une étape importante pour l'enfant comme pour sa famille.

Les observations autour de « la capacité de l'enfant à s'adapter à l'environnement dans lequel il est scolarisé » et « de la capacité de l'environnement à l'accueillir » sont l'objet d'échanges avec la famille à chacune des rencontres.

Les évaluations sont présentées et remises aux parents pour joindre au dossier d'orientation. A chaque fois que les parents le souhaitent, nous proposons l'aide de l'assistante sociale pour la constitution du dossier MDA.

La situation sanitaire liée à la COVID a perturbé cette organisation habituelle.

2.1.2. Mars à mai 2020 : Demandes de prolongation

Pour chaque situation qui arrive en fin de notification MDA, le SESSAD doit motiver une demande de prolongation qui repose sur le projet individuel de prise en charge et la volonté des parents. **Les éducatrices (qui ont également la mission de coordination**) rédigent une synthèse pour demander la prolongation à la MDA en respectant la demande parentale.

Le chef de service, les éducatrices et l'assistante sociale, se mettent à la disposition des familles et aident celles qui le souhaitent à remplir le dossier administratif au sein duquel **les parents motivent leur demande (projet de vie)**.

Les professionnelles peuvent recevoir les familles au SESSAD ou se rendre à domicile.
Cela est l'occasion de reparler de l'enfant, de son suivi et des attentes de la famille.
Un certificat médical datant de moins de trois mois doit accompagner la demande de prolongation.
Le GEVA-Sco est joint.

Les dossiers sont transmis par le service à la maison de l'autonomie.

- 8 familles ont demandé une prolongation de l'accompagnement du SESSAD ;

L'équipe pluridisciplinaire a maintenu l'accompagnement pour ces enfants, s'est mobilisée pour soutenir cette inclusion scolaire tant auprès des enfants, des familles que des équipes pédagogiques.

Le contexte sanitaire a pu modifier certaines échéances du fait de la prolongation automatique de la durée de notification.

2.1.3. Le dernier trimestre de l'année scolaire : Accompagnement vers l'orientation

Le dernier trimestre de l'année scolaire reste source de préoccupations pour les familles et les enfants accompagnés.
Bien que la question de l'orientation ait été abordée et pensée avec les familles en amont, la réponse des commissions se fait généralement tardivement (courant mai/début juin) et les affectations en ULIS et établissements spécialisés sont tributaires de la vacance des places.
Les notifications de décision de la CDAPH sont adressées aux familles, aux futurs services et établissements d'accueil et aux référents de scolarité par l'intermédiaire de la plateforme VIA TRAJECTOIRE.

Ainsi, les familles sollicitent davantage le service à cette période pour exprimer leurs inquiétudes, leur soulagement ou désaccord par rapport à la notification de la MDA et pour avoir des informations sur les démarches à entreprendre en vue d'une admission ou d'un recours éventuel.
L'assistante sociale et les éducatrices se coordonnent afin de proposer aux parents une aide pour la prise de contact avec les établissements notifiés.

Lorsque les admissions dans les futurs établissements d'accueil sont effectives, les professionnelles du SESSAD, en accord avec les parents, proposent de **faire un lien avec les équipes** qui poursuivront l'accompagnement auprès des enfants.
Cette année, l'accompagnement des parents a été perturbé du fait de la sortie du confinement.

2.1.4. Printemps 2020 à décembre 2020

⇨ **Admission de 8 nouveaux enfants :**

- 3 enfants admis en juin
- 2 enfants en juillet
- 1 enfant en août
- 2 enfants en septembre

Pour chaque famille, un rendez- vous d'accueil de 1heure 30 a été réalisé par **le chef de service ou la direction et lorsque cela a été possible avec l'éducatrice coordinatrice de projet** pour :

- Présenter le service, recueillir les attentes des parents, transmettre les documents liés à l'admission : plaquette, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et liberté, document individuel de prise en charge,
- Remplir le dossier administratif,
- Programmer avec les parents et l'enfant un rendez-vous avec **la psychologue,**
- Des rendez-vous médicaux ont été fixés avec **le pédiatre du** SESSAD.

Sur la fin de l'année 2020, 12 enfants ont été vus en consultation par le pédiatre, dont les 8 admissions.

La famille dispose si elle le souhaite d'un temps de réflexion pour signer le DIPC (Document Individuel de Prise en Charge), en général, ce document est signé à l'issue du rendez-vous d'accueil.

Après une phase d'observation (quatre à six séances) généralement sur le lieu de scolarisation par une **éducatrice, une psychomotricienne, une orthophoniste**, des synthèses en équipe pluridisciplinaire sont réalisées prioritairement pour tous les nouveaux enfants et les enfants en orientation.

Une rencontre entre les parents, l'enfant, le chef de service et les professionnelles est proposée entre début novembre et le mois de décembre pour finaliser le projet d'accompagnement personnalisé. La famille confirme alors son engagement dans le cadre d'un projet coconstruit.

⇨ **Prise de contact et rencontre avec les établissements scolaires et les nouveaux enseignants sur les trois premières semaines de septembre 2020 :**

Les professionnelles du SESSAD sont amenées à présenter le service pour les nouvelles écoles ou les nouveaux enseignants et à définir des plannings d'intervention. Elles rencontrent les écoles entre 12h et 13h30 ou après 17h pour se présenter et planifier les prises en charge.

Les plannings des professionnelles et notamment pour celles qui interviennent en collège doivent s'ajuster tout au long du 1er trimestre en fonction des modifications d'emploi du temps que les collèges sont souvent susceptibles d'apporter.

La reprise du soutien pour la majorité des enfants au sein des écoles s'est effectuée dès la 3ème semaine de la rentrée des classes à l'issue du laps de temps nécessaire aux équipes pour établir les rencontres avec les écoles, planifier les interventions et gérer la logistique.

Cette période est une période tendue qui demande aux professionnelles du service de faire preuve de souplesse, de disponibilité et d'une grande adaptabilité.

⇨ **Participation aux réunions de suivi de scolarisation (coordinatrice de projet et chef de service dans la mesure du possible pour l'ensemble des enfants)**

- **11 situations** ont été examinées en équipe pluridisciplinaire (synthèses) entre le 1er septembre et le 31 décembre 2020.
- **11 rencontres avec les familles ont été réalisées sur cette même période dans le cadre de l'élaboration des projets personnalisés** (avec le chef de service et les professionnels éducatifs et paramédicaux) sur cette fin d'année 2020.

2.1.5. Les actes

48 enfants ont été accompagnés sur l'année civile 2020, pour lesquels **3 709 actes ont été programmés.**

Sur ces actes programmés, **588** ont été annulés :

- Pour **120** d'entre eux, du fait de l'usager
- Pour **99** d'entre eux du fait de l'intervenant
- Pour **369** d'entre eux en raison du contexte sanitaire, Covid19.

Ces **actes** correspondent **au temps mobilisé** par les professionnelles du SESSAD **autour de la situation d'un enfant** (1 acte dure entre 15 minutes et 1heure 30).

Le calcul intègre :

- Les actions directes des professionnelles auprès des enfants, des parents, (une prise en charge individuelle ou en binôme dure 45 minutes).
- Les actions indirectes : auprès des partenaires, réunions de synthèse en équipe pluridisciplinaire (concertations internes autour de la situation d'un enfant, les rédactions de bilans, liens avec les partenaires…)

Répartition des lieux d'intervention :

	Nombre	Proportion
SESSAD	1 313	42,07%
Ecole	1 243	39,83%
Domicile	104	3,33%
Extérieur	461	14,77%
Total	3 121	

Remarque : cette année, nous notons une nette augmentation des actes sein du SESSAD et ce, en raison des confinements et du contexte sanitaire.

2.2 LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Les différents cadres de l'intervention (école élémentaire, collège, SESSAD, autres espaces) et **la particularité des besoins des enfants** liés à leur situation de handicap, à leur âge, conduisent les professionnelles à diversifier les modes de prise en charge.

1. Modalité « sur le lieu de scolarisation de l'enfant » :

Objectifs :

- Canaliser l'attention de l'enfant
- Travailler l'interaction autour d'activités
- Intensifier l'intervention en orthophonie

Évaluation :

Le SESSAD a dû s'adapter à une scolarité devenue problématique avec le temps. Cette modalité a été mise en place pour soulager l'enfant et lui permettre un accompagnement dans son comportement d'élève devenu très difficile.

L'enfant a pu se mobiliser pour initier l'interaction, comprendre les routines sociales, et porter son attention jusqu'à la fin des activités proposées, en respectant le tour de chacune.

L'enfant a pu faire rapidement du lien entre les aides proposées en individuel par l'orthophoniste et les généraliser dans l'autre contexte des séances conjointes.

2. Modalité « au SESSAD » :

Objectifs :

- Proposer un cadre contenant et sécurisant en dehors des lieux de vie habituels
- Favoriser l'interaction entre pairs
- Diversifier les propositions possibles en séance

Évaluation :

Le dispositif pour deux adolescentes avec deux professionnelles s'est avéré pertinent. Le travail s'effectue tant par la médiation corporelle qu'en accompagnant l'entrée dans l'adolescence. Il permet aux jeunes accompagnées de partager des expériences et des vécus, sans être en relation duelle avec l'adulte tout en ayant une attention très individualisée.

3. Modalité « au domicile » :

Objectifs :

- Soutenir la parentalité
- Gagner en autonomie dans son quotidien et à l'école
- Ancrer l'enfant dans la réalité
- Faire du lien entre la famille et le SESSAD

Évaluation :

Du coté des professionnelles, le milieu familial est une source privilégiée d'informations. La modalité binôme, permet d'accueillir des questionnements plus variés. Elle permet de mieux comprendre le besoin ou l'attente exprimée de façon plus ou moins explicite et prendre le temps avec la famille de réfléchir pour répondre aux besoins de l'enfant. Ce type d'intervention rassure, sécurise la famille quant à la méthode.

Le travail à domicile est l'occasion de rencontrer l'ensemble de la famille et de faire le point sur les problématiques du quotidien. L'acquisition de l'autonomie est souvent une problématique centrale. De plus, donner l'opportunité aux proches d'être témoins des efforts peut changer l'image qu'ils ont de leur enfant. Cela encourage la modification des attentes qu'ils ont à son égard. Par ricochet, cela contribue à alimenter l'estime de soi de l'enfant.

Ainsi, cela permet de faciliter le lien avec les familles et d'échanger en dehors des réunions formelles sur l'évolution de l'enfant. Les professionnelles ont alors une meilleure connaissance de la situation familiale. Cela leur permet un meilleur ajustement du projet personnalisé en tenant compte des particularités de l'environnement de l'enfant. On constate qu'il y a une amélioration dans l'investissement des séances individuelles à l'école par ces enfants.

Des temps de supervision avec la psychologue du service sont parfois demandés, pour soutenir l'élaboration de ce type d'intervention.

2.2.1. L'accompagnement médical

L'enfant est reçu avec ses parents pour une première **consultation médicale**. Cette consultation a pour objectifs :

- De reprendre l'histoire médicale de l'enfant et de sa famille
- D'entendre la demande des parents concernant les difficultés de leur enfant, de comprendre ce qui les a motivés à demander/accepter la prise en charge au Sessad ;
- D'examiner l'enfant, avec une attention particulière sur l'examen neurologique, et les dépistages sensoriels simples ;
- D'évaluer son développement psychomoteur (EDA) ;
- De dépister un éventuel déficit attentionnel (CONNERS) ;
- De répondre à leur questionnement.

Sa durée est d'environ 1h30.
L'ensemble des enfants du SESSAD ont été vus en consultation médicale sur l'année scolaire 2020-2021.

Un compte rendu écrit est rédigé au décours, envoyé au médecin traitant de l'enfant et si besoin des demandes de rendez-vous médicaux sont également réalisées (courriers au neurologue, MPR, ORL, OPH, cardiologue, EEG, généticien). Il est également nécessaire de se mettre en relation avec les intervenants afin de récupérer les comptes rendus des précédentes consultations.

Des consultations médicales de suivi peuvent être programmées en fonction des besoins de l'enfant.

Au cours de l'année, le médecin du SESSAD est également sollicité ou sollicite les confrères qui suivent l'enfant afin d'échanger les informations médicales (Mail ou téléphone ou courrier).

2.2.2. Les différentes modalités de prise en charge :

- **Des prises en charge individuelles régulières en psychomotricité**, **orthophonie, ergothérapie et en éducation spécialisée** :

Ce type de prise en charge en relation duelle permet une relation individualisée, privilégiée, de proximité et de confiance.
La prise en charge individuelle s'appuie sur le respect du rythme de l'enfant, la valorisation de ses potentiels, l'échange, la communication et la confiance. L'adulte doit s'adapter à l'enfant, dans le cadre d'un soutien et d'un accompagnement privilégié et personnalisé.
L'adulte s'adapte également aux besoins, à l'état physique ou psychique de l'enfant ou de l'adolescent à un moment donné, et s'harmonise à lui tout au long de l'année.

- **Des prises en charge en co-thérapie** : deux professionnels pour un enfant

Pour la troisième année consécutive, le SESSAD a proposé ce mode de prise en charge. Il répond à un besoin identifié soit par les professionnels, soit par les parents.

Il s'agit d'une intervention durant laquelle deux professionnels rencontrent les parents et/ou l'enfant. La mise en place de ces interventions s'élabore dans le cadre du projet personnalisé de l'enfant. Fort de nos constats de progression signifiante, nous poursuivons et développons ce type d'intervention. Cette année**, 6 familles** ont pu bénéficier de ce type d'accompagnement. Plusieurs modalités sont ensuite mises en place, en fonction et adaptées aux besoins.

- **Des prises en charge en binôme : un adulte pour deux enfants**

Sur toute l'année, des binômes ont eu lieu, certains régulièrement (une fois par mois), d'autres plus ponctuellement à la faveur d'événements liés à la vie de la classe.

Ils apportent de nouveaux éléments d'observation sur les relations des enfants et permettent l'utilisation d'autres supports (jeux collectifs, jeux de coopération). Cela permet également dans certains cas d'évaluer l'intérêt d'une telle modalité et de la mettre éventuellement en place de façon hebdomadaire par la suite.

- **Des prises en charge groupales :**

Elles concernent un groupe d'enfants et sont encadrées et animées par au moins deux adultes ou plus selon le nombre d'enfants.

L'orientation d'un enfant vers une prise en charge en groupe est définie dans le cadre de la réunion de synthèse et de la réunion avec les parents et l'enfant pour établir le projet personnalisé.

Le groupe en tant que dispositif de prise en charge n'est pas pérenne.
Il se constitue à partir de besoins repérés et identifiés pour chaque enfant.

Son effectif et sa configuration (homogène ou hétérogène) peuvent varier d'une année sur l'autre.

La mise en place d'un groupe sur le temps scolaire se fait en accord avec le corps enseignant.
Les observations, réalisées dans ce cadre, sont transmises dans les réunions de synthèse ou bilan concernant chaque enfant.

Les prises en charge en binôme ou groupales font suite à une année de prise en charge individuelle, le temps de bien connaître l'enfant et que soit établie une relation de confiance avec l'adulte.

Elles peuvent également être mises en place plus rapidement lorsque les questions relationnelles sont prépondérantes telles que l'émulation, le partage, la rivalité, la place dans le groupe, la coopération, l'entraide ou parce que l'âge de l'enfant le positionne dans un groupe qui a été pensé pour une tranche d'âge.

Les modalités d'intervention peuvent s'exercer sur le temps scolaire, périscolaire (cantine), accompagnement à la bibliothèque, dans la classe, au SESSAD ou à l'extérieur en fonction du thème du groupe et/ou de l'atelier.

- **1ère année entière de prise en charge en ergothérapie au SESSAD :**

Depuis septembre 2019, le SESSAD compte dans son effectif un ergothérapeute dans un premier temps, à hauteur d'un 0.20 ETP.
A titre expérimental, ce temps de travail a été augmenté de 0.2 ETP tout au long de l'année 2020.

« L'objectif de l'ergothérapie est de maintenir, de restaurer et de permettre les activités humaines de manière sécurisée, autonome et efficace. Elle prévient, réduit ou supprime les situations de handicap en tenant compte des habitudes de vie des personnes et de leur environnement. L'ergothérapeute est l'intermédiaire entre les besoins d'adaptation de la personne et les exigences de la vie quotidienne en société. » (Définition de l'ANFE)

Au sein du SESSAD, l'ergothérapeute réalise une évaluation globale des fonctions sensori-motrices (motricité fine, coordination bi-manuelle…), de différentes habiletés (visuo-perceptives, grapho-motrices) et de l'autonomie dans les activités de la vie quotidienne de l'enfant ou de l'adolescent. Il assure des actes de rééducation et de réadaptation, visant la récupération des fonctions déficitaires ou la mise en place de moyens de compensations, en lien avec son environnement humain et matériel. Il peut également proposer des observations de l'enfant ou de l'adolescent en situation écologique (classe, domicile…) et il effectue des préconisations, informations. Le but de l'ergothérapie est de favoriser et développer l'autonomie de l'enfant ou de l'adolescent dans sa vie quotidienne, scolaire et sociale.

La mise en place de ce poste au sein du SESSAD a permis, sur l'année 2019, l'évaluation en ergothérapie de 3 enfants et adolescents accueillis et la réalisation de leurs suivis en ergothérapie d'octobre à décembre 2019, de manière hebdomadaire et au sein de leur lieu de scolarisation. Dès l'augmentation du temps de travail, ce sont 8 enfants qui ont pu bénéficier de l'intervention de l'ergothérapeute (bilan ou suivi).

Un investissement matériel a participé à l'évolution de ce poste. Le SESSAD est équipé de deux ordinateurs portables permettant l'accompagnement des enfants et adolescents dans la mise en place de l'outil informatique à l'école. Un ordinateur peut donc être utilisé en séance d'ergothérapie et le deuxième pourra être prêté à un enfant ou adolescent en attendant l'attribution de son matériel, suite à une préconisation de l'ergothérapeute.
De plus, l'utilisation du bilan NEPSY II et du Purdue Pegboard, permet l'évaluation normée de compétences sensori-motrices, des traitements visuo-spatiaux et de la dextérité de l'enfant et de l'adolescent.

Les perspectives d'évolution envisagées se sont avérées. La présence d'un ergothérapeute au sein d'un SESSAD est un réel atout pour les enfants accueillis et un soutien professionnel pour l'équipe.

Modalités individuelles hors temps scolaire :

- **Le « repas » ou le « goûter » éducatif**

Il a lieu une fois par mois ou par trimestre en fonction du projet de l'enfant.
Cette prise en charge individuelle ou collective est proposée aux adolescents scolarisés en SEGPA, ULIS, 6ème ordinaire avec parcours ULIS, ULIS à défaut d'IME.

À travers des mises en situation dans un cadre convivial, c'est l'identité, l'inhibition, la confiance en soi, l'autonomie, la socialisation qui sont travaillées en dehors du lieu de scolarité.
Cette modalité offre aux jeunes un espace de parole hors du contexte scolaire, les jeunes se montrent souvent différents, plus spontanés et plus authentiques. *« Cela nous permet de mieux les connaitre et donc de mieux les aider ».*

En 2020, nous avons pu mettre en œuvre les interventions suivantes :

EN INDIVIDUEL :

- **« Goûter éducatif 1 » :**

Enfant accompagné : 1 enfant de 6ème SEGPA
Encadrant : une éducatrice spécialisée

Organisation/objectif : sortir de chez soi, faire le trajet à pied jusqu'au collège, se déplacer, choisir un goûter en fonction de son budget, vivre un moment différent

- **« Goûter éducatif 2 » :**

Enfants accompagnés : 1 jeune collégien SEGPA
Encadrants : une éducatrice spécialisée, un psychomotricien
Organisation : 1 séance
Objectif : accompagner le retour à l'extérieur en fin de confinement, pour un jeune qui avait beaucoup de mal à sortir.

- **« Goûter festif pour un enfant quittant le SESSAD » :**

Enfants accompagnés : 1 jeune collégien SEGPA
Encadrants : une psychomotricienne
Organisation : 1 séance
Objectifs : dire aurevoir à l'enfant et à sa famille ; symboliser ce moment pour cet enfant suivi durant de nombreuses années au SESSAD ; informer la famille de la mise en lien du SESSAD avec l'IMPRO qui prend le relais ; valoriser les progrès et mettre en lumière le chemin parcouru.

- **<u>« Repas éducatif 3 »</u> :**

Enfants accompagnés : 1 adolescent de 4ème ULIS
Encadrants : une éducatrice spécialisée

Objectifs : prendre les transports en commun, préparer son pique-nique en amont ou choisir un repas à emporter, partager de temps de repas comme support à la relation, choisir un lieu en extérieur où manger.

- **<u>« Je deviens autonome dans les transports 1 »</u> :**

Enfant accompagné : 1 adolescent en 4ème ULIS ; et 1 enfant de 6ème SEGPA
Encadrant : une éducatrice spécialisée
Organisation : au total 7 séances individuelles
Objectif : savoir se déplacer en transport en commun, connaître les règles à respecter, développer le repérage et la structuration spatio-temporelle.

- **<u>« Je deviens autonome dans les transports 2 » :</u>**

Enfant accompagné : 1 jeune collégien SEGPA
Encadrant : une éducatrice spécialisée
Organisation : 2 séances individuelles
Objectif : accompagner le retour à l'extérieur en fin de confinement pour 1 jeune qui n'était pas sorti de chez lui durant tout le confinement.

- **<u>« Echange parent/enfant au parc » :</u>**

Enfant accompagné : 1 enfant de 7 ans en 1ère année de SESSAD, accompagné de ses parents, suivi au SESSAD pour déficience intellectuelle légère et troubles associés (inhibition, difficultés d'expressivité et de graphisme)
Encadrant : un psychomotricien
Organisation : 1 séance d'une heure
Objectif : faire le bilan d'une 1ère année d'accompagnement ; organiser une sortie extérieure avec un papa et son enfant pour évoquer les évolutions de ce dernier et échanger sur le SESSAD et les besoins parentaux.

- **<u>« Découverte d'un nouvel environnement suite à un déménagement » :</u>**

Enfant accompagné : 1 jeune de 14 ans, suivi au SESSAD pour TSA ET TDAH
Encadrant : un psychomotricien
Organisation : 2 séances de deux heures, incluant un goûter en extérieur
Objectif : travailler les repères spatiaux dans de nouveaux environnements avec organisation visuo-spatiale sur carte et exploration motrice du quartier (pour un jeune ayant déménagé 2 fois en très peu de temps) ; travailler l'autonomie, la structuration spatiale, l'attention/sécurité et alliance thérapeutique

- **<u>« Accompagnement sur le temps de cantine 1 » :</u>**

Enfant accompagné : 1 enfant de l'ULIS primaire
Encadrant : une éducatrice spécialisée
Organisation : 2 séances individuelles
Objectif : aider l'enfant à ne plus se faire « manipuler » par ses pairs durant les temps de cantine
Projet interrompu car l'enfant ne va plus à la cantine

- **<u>« Accompagnement sur le temps de cantine 2 » :</u>**

Enfant accompagné : 1 jeune collégienne en UP2A
Encadrant : une éducatrice spécialisée
Organisation : 6 séances individuelles
Objectif : favoriser la socialisation sur le temps de repas pour une jeune en très grande difficulté

EN GROUPE :

- **« Repas éducatif » :**

Enfants accompagnés : 3 enfants de 6ème SEGPA
Encadrants : deux éducatrices spécialisées

Objectifs : faire un temps de pause convivial au cours d'un pique-nique, faire lien entre les jeunes en dehors de l'enceinte du collège, observer les liens existants, repérer les alentours du collège.

- **Groupe « Je découvre les transports» :**

Enfants accompagnés : 4 enfants en dernière année d'école élémentaire (10-11 ans)
Encadrants : une éducatrice spécialisée et une psychomotricienne
Organisation : 2 mercredis après-midi en janvier 2020 (préparation de la restitution, restitution aux familles)

Ce groupe est destiné aux enfants entre 10 et 11 ans du SESSAD présentant des difficultés dans l'acquisition de l'autonomie pour aller dans des lieux du quotidien. Il a pour but de faire découvrir aux enfants l'utilisation des transports en commun sur des trajets usuels. L'imitation et la coopération entre pairs sont un soutien dans cette découverte et dans le développement de ces nouvelles compétences. Les parents sont associés au travail du groupe. La restitution est faite à l'ensemble des familles en fin de cycle, par les enfants eux-mêmes.

Objectifs du groupe pour les enfants :
Découvrir le réseau de transports en commun.
Prendre sa place dans un nouveau groupe.
Apprendre à coopérer entre pairs.
Développer le repérage et la structuration spatio-temporelle.

Evaluation : Le groupe a permis aux enfants de découvrir un environnement proche de chez eux et de faire du lien avec des observations qu'ils peuvent faire dans leur quotidien. Ils ont ainsi pu développer leurs capacités d'observation et d'analyse dans un environnement dynamique. La prise de décision et la coopération ont été également travaillées. Les 4 enfants ont pu faire connaissance et une dynamique de groupe s'est créée. Le niveau hétérogène du groupe a soutenu les partages de compétences, tant au niveau du repérage que des capacités relationnelles.

Objectifs du groupe pour les professionnelles :
Accompagner les parents dans l'ouverture sur l'extérieur pour leur enfant.
Evaluer la compétence de chacun à prendre seul les transports.

Evaluation : Le travail de groupe est l'occasion de rencontrer les familles pour parler de l'autonomie de leur enfant, au domicile et à l'extérieur. Cela a soutenu des échanges sur la prise d'autonomie nécessaire pour l'entrée au collège. Les parents se sont mobilisés pour accompagner leur enfant au groupe et pour prendre les transports avec eux. Nous avons pu évaluer les capacités des enfants à gérer les relations avec des personnes inconnues, à demander de l'aide et assurer leur propre sécurité à l'extérieur du SESSAD. Ces observations ont permis d'étayer les projets d'orientation des enfants.
La dernière séance a été faite en présence des parents. Les 4 enfants avaient préparé un retour sur le groupe à l'aide de photos prises lors des séances précédentes (4 séances en 2019). Cela a permis aux différentes familles de se rencontrer et d'échanger par la suite sur des questionnements communs (notamment l'orientation).

- **Groupe « Je participe au groupe 6ème » :**

Enfants accompagnés : 6 jeunes collégiens de SEGPA et ULIS
Encadrants : 3 éducatrices spécialisées
Organisation : 6 séances
Ce groupe a vocation à favoriser la participation au « groupe 6ème » organisé par les psychologues du SESSAD. Les éducatrices ont assuré des trajets pour les jeunes qui ne pouvaient être accompagnés par leurs parents, et non autonomes dans leurs déplacements et de gagner en autonomie.

- **<u>Groupe « Sorties en famille» :</u>**

Enfants accompagnés : 2 enfants en dernière année d'école élémentaire (10 à 11 ans) et leur famille (deux parents et un petit frère de 9 ans)
Encadrants : une éducatrice spécialisée et une psychomotricienne
Organisation : 3 mercredis après-midi une fois par mois (janvier, février et mars)

Ces sorties en famille ont été pensées pour soutenir l'ouverture sur l'extérieur et diversifier les propositions d'activités dans le cadre familial. Les parents limitent les temps à l'extérieur du domicile car cela est inquiétant pour eux et par manque d'expériences positives. Les enfants sont en demande de temps d'activité à l'extérieur de chez eux. Nous leur avons proposé de faire ces découvertes tous ensemble pour permettre de trouver un consensus valorisant pour chaque membre de la famille. Les deux jeunes accompagnés par le SESSAD présentent des angoisses par rapport à la nouveauté et au changement, un manque d'expérience et des difficultés relationnelles.
Objectifs des sorties :

- Découvrir un nouvel environnement ensemble et adapter son comportement par rapport au contexte social.
- Exprimer son vécu émotionnel en famille.
- Soutenir les parents dans la mise en place de nouvelles activités familiales.

Evaluation : L'évolution a été favorable. Ces trois sorties ont permis de découvrir trois lieux proches de leur domicile (bibliothèque, café et restaurant fast-food). Les parents se sont mobilisés pour participer à ces sorties. La mère s'est saisie de cela pour inscrire ses trois enfants et elle-même à la bibliothèque. Les visites à la bibliothèque se sont maintenues après. La famille a pu déjeuner ensemble au fast-food alors qu'ils ne mangeaient pas en dehors de chez eux habituellement. Cela favorise les échanges et le partage d'un temps agréable en famille.
Ce travail a été interrompu avec l'arrivée de la crise sanitaire. Il devrait se remettre en place courant 2021.

- **<u>Groupe « Percussions» :</u>**

Enfants accompagnés : la classe ULIS des Béalières à Meylan dont 2 enfants du SESSAD, soit 10 enfants du CP au CM2, accompagnés par l'enseignante et l'AESH
Encadrant : une éducatrice spécialisée
Organisation : 4 séances sur 1 mois (1/semaine, d'une durée d'1 heure)
Objectifs :

- Faire groupe, exister dans le groupe, avoir sa place
- Respecter les règles posées, les règles du groupe, + mettre en place de codes spécifiques au groupe percussions
- Ecouter et respecter chacun
- Reproduire un rythme
- Créer un rythme
- Découvrir un instrument

Les séances se sont interrompues du fait du confinement.
Evaluation : les séances ont permis un vécu spécifique à la classe ce qui a eu un impact positif dans la vie de classe.

- **<u>Groupe « Expression » :</u>**

Enfants accompagnés : 3 enfants âgés de 9 à 11 ans, de l'école Condorcet
Encadrant : une psychomotricienne et une éducatrice spécialisée
Organisation : 8 séances (hebdomadaires)

Ce groupe est organisé depuis plusieurs années à l'école Condorcet. Une prise en charge dans le cadre d'un groupe co-animé a été proposée à 3 enfants. Les séances ont dû être suspendues en raison de la crise sanitaire. A la rentrée scolaire de septembre 2020, 2 des 3 enfants sont entrés au collège. Le groupe n'a donc pas pu continuer.

L'association des 2 professionnels permet de travailler les axes psychomoteurs et éducatifs définis dans le projet de l'enfant avec toute la richesse induite par la dynamique de groupe.

Objectifs : travailler le schéma corporel, l'espace, la coordination des mouvements, la distance relationnelle, la confiance en soi, la détente, la gestion du tonus, l'expression, la créativité et la représentation mentale notamment
Réalisation : les séances sont réalisées dans la salle de motricité de l'école ; des temps différents sont identifiés au cours de la séance (temps de parole, échauffement, engagement dynamique, relaxation, verbalisation) ; utilisation de différentes médiations sur des cycles de 6 séances (entre chaque période de petites vacances) telles que des parcours psychomoteurs, les gros ballons, la danse dans des tissus…
Evaluation : être en relation avec les autres, savoir se situer dans les relations sociales restent particulièrement compliqués pour les enfants accueillis au SESSAD. Le groupe Expression est un des moyens qui permettent d'aborder ces difficultés de façon bienveillante, contenante et constructive. Nous avons pu constater les progrès de chaque enfant pour trouver sa place dans le groupe, respecter le tour de rôle et proposer des idées. Chaque enfant a pu progresser dans sa régulation tonique et son expressivité.
Au fil de l'expérience, les professionnelles se rendent compte que ce temps de groupe est une soupape et permet à certains enfants de se ressourcer lorsque la situation d'apprentissage scolaire est difficile pour eux.

- **Groupe « socialisation » :**

Enfants accompagnés : 10 enfants scolarisés dans 6 établissements scolaires différents (ULIS et CM2), en dernière année d'élémentaire.
Encadrants : 3 psychomotriciens et 3 éducatrices spécialisées. Le nombre d'encadrants est déterminé en fonction des types de sorties et des enfants participants
Organisation : sous forme de sorties à l'extérieur de l'école ou d'atelier au SESSAD ; une fois par mois. Ce groupe a dû être interrompu du fait du contexte sanitaire.
Seules 2 séances ont pu être réalisées.
Objectifs :
Pour les enfants :

- Partager des questions sur l'orientation, sur le changement, la séparation
- Amener une ouverture sur l'extérieur par la découverte de milieux différents (nature, neige, eau, …)
- Apprendre à gérer ses craintes et ses émotions face à l'inconnu ou la nouveauté
- Améliorer la confiance dans l'adulte en modifiant le regard porté sur lui dans un contexte différent
- Bénéficier d'un support d'échange et de valorisation à travers l'expérience vécue vis-à-vis des camarades de classe et de leur enseignant.

Pour les professionnelles :

- Permettre l'observation des enfants hors du contexte scolaire, dans leurs compétences ou leurs difficultés
- Travailler sur les interactions entre pairs et pouvoir reprendre ultérieurement, avec chacun ce qui s'est passé dans le groupe
- Favoriser les liens avec les familles

Réalisation :
À travers des activités ludiques réalisées dans l'agglomération grenobloise, les enfants peuvent aborder cette année de transition de façon constructive. Les différentes sorties : atelier cuisine ; sortie au musée des automates ; luge.
Évaluation :
Le peu de sorties possibles cette année ne nous a pas permis de mener pleinement à bien ce travail. Les enfants ont pu avoir plaisir à participer et rencontrer d'autres camarades. Nous avons pu constater leurs besoins de ce travail en groupe et leur besoin d'accompagnement pour ajuster leur comportement et leur relation. Ce groupe s'inscrit dans un travail d'équipe, dans la transversalité et s'articule avec le groupe fin de cycle proposé par les psychologues.

- **Groupe « théâtre » :**

Enfants accompagnés : 2 enfants de 8 à 12 ans du SESSAD au sein de la classe ULIS (10 élèves) ; certains de ces enfants présentent des difficultés d'apprentissage, des déficiences intellectuelles légères, une inhibition sociale et des TSA
Encadrant : un psychomotricien, l'enseignante de la classe ULIS
Organisation : 9 séances hebdomadaires d'1 heure.
Objectif : développer les habiletés sociales, la relation aux pairs ; faciliter l'expressivité corporelle, exercer la flexibilité mentale, travailler la régulation tonico-émotionnelle dans le cadre d'un partenariat SESSAD/Education Nationale.
Evaluation finale : groupe non mené à terme du fait du confinement lié à la pandémie ;
Malgré cette contrainte, le SESSAD a obtenu des retours très positifs des enfants ayant participé et notamment une aide à la socialisation en ULIS pour les enfants du SESSAD. Ce groupe sera remis en place en 2021.

- **« Accompagnement d'une classe ULIS à une sortie au musée » :**

La classe ULIS partait au musée sur un temps de séance de psychomotricité ; la professionnelle y a donc participé, ce qui lui a permis d'observer le comportement de l'enfant accompagné en extérieur, dans son orientation spatiale, face aux consignes collectives et dans ses relations avec ses camarades. Elle a pu également évaluer dans ce contexte ses capacités attentionnelles et de compréhension

- **« Accompagnement d'un élève de classe ULIS à la piscine, avec sa classe d'inclusion » :**

Dans la continuité d'un accompagnement fait l'année précédente, il s'agissait de rassurer cet enfant par rapport à l'eau, le valoriser dans ses compétences et ses progrès. Il a pu ensuite poursuivre avec sa classe d'inclusion sans être accompagné.

EN BINÔME :

- **Binôme « Repas éducatif/sortie en ville » :**

Enfants accompagnés : 2 adolescents
Encadrants : 2 éducatrices
Organisation : prendre les transports en commun ensemble, déjeuner au restaurant et voir les peintures urbaines dans Grenoble
Objectifs : développer la capacité à entrer en relation avec l'autre (au sein du groupe, dans la rue, au restaurant…) ; prendre ses repères en centre-ville ; faire des choix (en fonction du budget, des envies de chacun notamment) ; faire émerger l'envie, construire un projet ensemble, se sensibiliser à l'art, partager des ressentis

- **Binôme « accompagnement au déconfinement lié à la pandémie » :**

Enfants accompagnés : 2 enfants de l'ULIS primaire
Encadrants : 1 éducatrice
Organisation : poursuite du travail effectué en 2019, 5 séances en 2020
Objectifs : pour favoriser l'expression et la prise de confiance pour 2 enfants particulièrement en retrait dans la classe ULIS

- **Binôme « j'apprends à dire NON » :**

Enfants accompagnés : 2 enfants de l'ULIS primaire (10-11 ans), suivis pour déficience intellectuelle légère et troubles associés (inhibition, difficultés d'expressivité et de compréhension verbale
Encadrants : 1 éducatrice, 1 psychomotricien
Organisation : 4 séances hebdomadaires
Objectifs : soutien à une rescolarisation des enfants, suite au confinement, travail à une reprise du lien social en dehors du cercle familial, sensibilisation aux gestes-barrière, accompagnement au déconfinement et retour à l'école en présentiel, travail de fin de SESSAD avec un des enfants

Evaluation finale : réalisée avec les parents en fin d'année scolaire, groupe qui a permis une reprise de l'école pour les 2 enfants avec moins d'anxiété chez leurs parents aussi ; groupe qui n'a pas vocation à être renouvelé

- **Binôme « Je deviens autonome dans les transports » :**

Enfants accompagnés : 2 jeunes collégiens d'ULIS
Encadrants : 1 éducatrice
Organisation : 2 séances en 2020 ; ce binôme sera poursuivi en 2021 ; séances au SESSAD et en extérieur
Objectifs : permettre à ces 2 jeunes d'accéder à l'autonomie dans leurs déplacements

- **Binôme « fin d'année scolaire » :**

Enfants accompagnés : 2 jeunes de 13 ans ; enfants suivis pour des troubles des apprentissages, des difficultés relationnelles, des troubles attentionnels et des troubles anxieux
Encadrants : 1 psychomotricien
Organisation : 2 séances de 2 heures en 2020 ; organiser un goûter en extérieur pour clôturer l'année scolaire 2019/2020 en présentiel
Objectifs : faire un bilan des accompagnements de cette année, et structurer ceux de l'année à venir ; recueillir les attentes des jeunes ; partager un moment convivial à la suite du confinement

- **Projet « prendre l'air à la terre » :**

Enfants accompagnés : 4 jeunes collégiens SEGPA et ULIS (13-14 ans), suivis pour des difficultés d'apprentissage et des difficultés relationnelles
Encadrants : une éducatrice spécialisée et un psychomotricien
Organisation : 2 séances en 2020, la suite programmée en 2021 ; séances mensuelles de 2 heures
Création d'un espace de jardinage sur le terrain de l'ESAT de l'Arist
Objectifs : travailler la socialisation via une médiation maraîchage, le repérage dans le temps, l'autonomie, l'exploration sensori-motrice et praxique autour de l'activité de jardinage ; expérimentations groupales sur potager dans un objectifs de prises d'initiatives et d'adaptations ; autonomisation (achats, transports) ; planification / organisation temporelle de tâches différées sur l'année scolaire
Projet toujours en cours, évaluation finale prévue en juin 2021 avec les jeunes ayant participé et leurs parents, rencontres au sein du potager, temps de valorisation et de partage sur cette expérience.

Projet « Voile » :

Enfants accompagnés : 10 enfants de tout âge
Encadrants : une éducatrice spécialisée et un groupe d'étudiants de l'école de management de Grenoble, dans le cadre de leur cursus de formation
Organisation : 1 journée complète
Prévu pendant les vacances de printemps, il a été reporté en 2021 du fait du confinement lié à la pandémie
Objectifs : travailler la socialisation, le repérage dans le temps, l'autonomie, l'exploration sensori-motrice

2.2.4. L'accompagnement parental

L'activité et l'intervention du SESSAD telles que nous les avons décrites dans ce deuxième chapitre se situent dans une temporalité bien marquée avec des étapes, des périodes qui ponctuent le séjour de l'enfant de son accueil à sa sortie.
L'association du parent, sa participation à ces différentes étapes est incontournable.

Ce travail s'exerce lors des différents temps ou espaces de rencontre prévus dans la mise en œuvre des projets personnalisés : admission, consultations, réunions de projets, réunions de suivi de scolarisation, visites d'établissements scolaires ou médico-sociaux.
Des interventions spécifiques peuvent être réalisées par l'éducatrice et / ou l'assistante sociale, la psychologue, le chef de service pour un soutien à la parentalité (fonction éducative parentale) avec l'adhésion des parents.

Dans un contexte sociétal en mouvement, le SESSAD est régulièrement confronté à la barrière de la langue. Des familles d'origine étrangère ne sont pas toujours en capacité de bien comprendre le français et, à cela, s'ajoute la barrière culturelle.

Le SESSAD se doit afin d'avoir une communication adéquate avec la famille de se doter de moyens en interprétariat.

Dans une temporalité relativement courte, il est nécessaire de construire des liens très rapidement avec les enfants et leurs parents, tout en anticipant déjà les passages de relais avec d'autre dispositifs ou services médico-sociaux dans une logique de parcours individualisés.

2.2.5. L'accompagnement social

A la demande des familles et/ou de l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD, l'assistante sociale :

- conseille sur l'accès aux droits législatifs, en lien avec la situation de handicap du jeune
- accompagne des démarches administratives ou financières (ex : soutien dans la constitution de dossiers MDA, dans la recherche de financement de matériel adapté et/ou d'aménagement de l'environnement, recherche d'aide humaine, …).

Son intervention repose sur un réseau partenarial spécifique (ex : MDA, CPAM…) et sur l'environnement personnalisé du jeune et de sa famille.

L'intervention de l'assistante sociale s'inscrit dans le projet personnalisé de l'enfant, l'accompagnement et le soutien des familles.

2.2.6. LES CONSEQUENCES ET IMPACTS DE LA PANDEMIE :

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 induisant un accompagnement des enfants et des familles différents.

Sur la période du 1er confinement (mars à mai), la continuité des soins a été assurée par des liens téléphoniques et en visioconférence.
Chaque famille a eu un lien privilégié avec un thérapeute : psychomotricien, ergothérapeute, psychologue et/ou éducatrice spécialisée. Chaque semaine et sur 9 semaines, les professionnels ont pris contact avec les familles. Si la situation demandait un étayage plus important, le nombre d'appel était augmenté. Les professionnels ont répondu aux demandes des familles sur de multiples axes :
Accompagnement des parents dans la gestion des enfants sur une période sans discontinuité : les professionnels ont personnalisé l'accompagnement. Des propositions d'activités (jeux, activité cuisine, sportive, yoga, lecture ...) ont été envoyées par courrier et/ou par mail aux familles. Pour 3 familles, un partenariat avec Emmaüs Connect, nous a permis de fournir des téléphones portables avec carte SIM.
Ecoute et conseil : les professionnels ont pu répondre aux questionnements des parents sur le virus et sa contagiosité, la nécessité des gestes barrières, les conditions de circulation et les aménagements pour les personnes avec handicap.
Ils ont également relayé l'information auprès du médecin, de la psychologue, de l'assistante social et/ou de la cheffe de service si la situation le nécessitait.

La pédiatre a été en lien avec les familles sur des problématiques somatiques, sur des situations complexes. Elle a réalisé des consultations par téléphone et par visio, fait le lien avec ses confrères pour un grand nombre d'enfants.

Les psychologues ont accompagné les familles dans cette période d'inquiétude et d'isolement lié au confinement. Elles sont intervenues dans la gestion des situations complexes et ont également été un soutien aux professionnels dans cette période si particulière.

L'assistante sociale a eu une place prépondérante dans les situations dites complexes. Elle a dû entre autres :

- Accompagner les familles dans l'accès aux droits et informations diverses liées à la covid-19/handicap,
- Aider certaine famille à maintenir le lien avec l'école à distance, lien avec les enseignantes référents,
- Faire le lien avec les services de l'aide social à enfance (accompagnement et alerte)
- Accompagner et soutenir des femmes victimes de violences conjugales jusqu'aux demandes d'hébergement en urgence auprès du 115,
- Aider des familles face aux difficultés financières : demande de bon alimentaire, recherche et orientation vers de points de distribution alimentaire.

Sur la période de déconfinement (fin mai à juillet), les séances ont pu reprendre partiellement dans les écoles. Quand cela n'était pas possible (à la demande de l'école), les enfants ont pu bénéficier de séances aménagées en extérieur ou dans nos locaux. Des protocoles sanitaires ont été mis en place pour favoriser cet accueil. Pour certaines familles, qui n'ont pas souhaité reprendre d'activités en présentiel, un accompagnement par téléphone et visio a donc été poursuivi.

Fin août, l'activité du SESSAD a pu pleinement reprendre au sein des écoles. Néanmoins, nous avons maintenu quelques séances dans nos locaux quand cela nous a semblé pertinent
Nous avons équipé les professionnels de masques inclusifs (masques transparents) facilitant ainsi la prise de contact et la rééducation.

Du 29 octobre au 15 décembre, mise en place d'un 2ème confinement. Conformément aux consignes sanitaires, l'activité a été maintenue dans les mêmes conditions et n'a pas eu d'impact majeur sur l'accompagnement des enfants et des familles.

Du 11 au 18 décembre, l'établissement a dû fermer ses portes au public du fait de la présence de plusieurs cas positifs à la Covid-19 au sein des salariés du Pôle enfants. La continuité des soins a été assurée sur cette semaine de fermeture par un lien téléphonique avec les familles et la réalisation des réunions d'équipe et des rencontres avec les familles par visio.

Grace à des crédits non reconductibles attribués par l'ARS, nous avons pu financer un remplacement de matériel informatique. Chaque professionnel a pu obtenir un ordinateur portable et un smartphone facilitant le travail à domicile.
Nous pouvons saluer l'investissement de chaque professionnel sur les outils de communication numérique qui a permis le maintien de l'activité dans les meilleures conditions.

Les principaux impacts ont été ainsi rapportés :

Impacts négatifs :

- Perte des temps conviviaux, de moments de partage
- Le temps passé au nettoyage des bureaux, salles, voitures, salles d'activité dans les écoles, les jeux (avec mise en place de quarantaine pour certains lorsqu'ils ne peuvent être nettoyés)
- Difficultés pour certains professionnels à cerner leur cœur de métier auprès des enfants lorsque le rapport au corps est mis à défaut par les séances en visio ou simplement par le port du masque
- Incertitude quotidienne sur la présence ou pas des collègues de travail, des enfants : annulation de séance, classe fermée
- Absence de réponse aux appels téléphoniques pour quelques familles : inquiétude sur la sécurité des enfants, nécessité de mettre en place une coordination avec les intervenants de secteur et partenaires
- Manque de matériels performants pour l'utilisation des technologies type internet, téléphonie visio ..
- Impossibilité de reprendre les séances en école, les salles n'étant plus disponibles

Impacts positifs :

- Les liens avec les familles ont été renforcés
- Davantage de flexibilité de pratique
- Davantage de possibilité de réunions interdisciplinaires durant le confinement : richesse dans la compréhension des problématiques de chaque enfant
- Mise en place de séances individuelles en visio avec les enfants qui étaient équipés matériellement
- Mise en place d'un planning d'appels aux familles avec l'assurance d'une continuité
- Liens renforcés avec les enseignants pour adapter la charge de travail ou le type de devoirs pour les enfants
- Séances organisées au domicile des enfants : lien renforcé avec la famille
- Mise en place de vidéo type Youtube : activité en demi-journée permettant des occupations ludiques et adaptées pour maintenir des temps de motricité globale et fine
- Echanges avec les parents sur les questions de rythme de la journée, organisation du temps des devoirs, valorisation de leurs compétences mobilisées dans ce contexte inédit.
- Mise en place de séances en extérieur
- Equipement de l'ensemble des professionnels de smartphone et ordinateur portable

2.2.7. CONCLUSION

Les différents modes d'intervention proposés à l'enfant ou l'adolescent prennent en considération sa situation, ses besoins, ses particularités, son âge et l'environnement dans lequel le SESSAD intervient. Ces deux modes sont complémentaires et bénéfiques autant à l'enfant qu'à la famille.
Les prises en charge groupales fonctionnent en accord avec les enseignants des ULIS ou des SEGPA lorsqu'elles sont effectuées sur le temps scolaire.

L'activité du SESSAD ne se limite pas à des interventions sur le temps scolaire, les prises en charge groupales variées, proposées le mercredi ou durant les vacances scolaires sont importantes pour faciliter la socialisation, entre autres.

Les professionnelles utilisent différents espaces et différentes médiations pour valoriser les potentiels des enfants et travailler également sur leurs difficultés.
Ces modalités ont évolué dans le temps et tiennent compte des problématiques liées aux caractéristiques de la population.

Aussi, nous pouvons observer l'adaptation de l'équipe notamment à l'âge des enfants, à leurs problématiques tant dans la construction de leur identité (adolescents en devenir) que dans leur statut d'élèves qui évolue au fil du temps (passage de l'élémentaire au collège, accompagnement préprofessionnel).

L'accueil de pré-adolescents et adolescents étant important, les professionnelles du SESSAD dans leur interdisciplinarité ont réussi à mettre en place de véritables projets et modalités qui s'inscrivent dans le parcours du jeune comme les groupes « autonomie », « socialisation ».

Cela démontre la capacité des professionnelles à **composer, adapter, organiser, solliciter les jeunes et leurs familles de manière coordonnée.**

Cette offre de prises en charge diversifiées tient compte des projets personnalisés sur lesquels les professionnels s'appuient, des capacités des jeunes à investir plusieurs espaces, des contraintes liées aux possibilités d'encadrement et des priorités définies dans le cadre du fonctionnement du service.

L'équipe du SESSAD, remet en question chaque année, les outils de prise en charge, afin de s'adapter à l'évolution des enfants déjà présents et à ceux admis au cours de l'année. Les âges, les orientations scolaires,

les complexités systémiques, sont autant de facteurs à prendre en compte, pour proposer une prise en charge adaptée et adaptable.

2.3 LA PARTICIPATION DES FAMILLES

2.3.1 Le projet personnalisé

La participation des familles, l'expression et la prise en compte de leur point de vue sont réalisées sous différentes formes, lors :

- De l'élaboration du projet personnalisé, (avant les ESS, pour que les sujets soient discutés en avance et que la parole des familles puisse être soutenue)
- De la mise en place d'un délai de réflexion qui leur est laissé avant signature du projet,
- De la possibilité pour les familles de réinterroger le projet ou le fonctionnement du service à tout moment,
- D'un recours à de l'interprétariat.

36 projets personnalisés ont été effectués sur l'année 2020.

2.3.2. Une enquête de satisfaction

Chaque année, le SESSAD de l'Arist s'attache à recueillir le niveau de satisfaction des familles par rapport au service et à son fonctionnement. En 2020, nous n'avons pas pu réaliser l'ensemble des enquêtes. Nous nous sommes attachés à celle de fin de prise en charge.

Rappel du processus d'évaluation du service :

3 modalités sont utilisées :

- Le recueil de données lors d'un entretien de fin de prise en charge.
- L'envoi d'un questionnaire à domicile : enquête de satisfaction.
- Un échange sur l'ensemble des thématiques lors d'une réunion collective animée par la direction.

L'expérience nous montre que les entretiens et échanges directs ou dans le cadre de rencontres individuelles et collectives s'avèrent toujours plus riches que le recueil de données par voie postale.
Une rencontre collective de fin de séjour est généralement proposée aux familles sortantes autour d'un goûter/apéritif convivial associant les enfants, les parents et les professionnelles du SESSAD. En raison du contexte sanitaire, nous n'avons pas pu organiser ce temps de rencontre.

Recevoir l'expression et l'avis des familles, comme leurs silences par le biais d'une enquête ou dans chacune de nos rencontres, ou dans le cadre d'une évaluation externe, c'est pouvoir re-questionner nos pratiques et orientations de service ou au contraire les confirmer. L'enquête qui n'a pas pu se dérouler au cours de l'année 2020 sera réalisée courant 2021.

2.4 LE SESSAD ET LE PARTENARIAT

2.4.1. Partenariat avec l'éducation nationale

- **Les établissements scolaires**

Le SESSAD de l'Arist depuis son ouverture, a accompagné des élèves au sein de **59 groupes scolaires dont 11 ULIS-école, 4 ULIS-collège, 4 SEGPA**, 6 enfants en classe de **6ème ordinaire (orientation par défaut de place)** et 1 enfant en classe **de 5ème ordinaire.**

Le lecteur trouvera la liste des établissements scolaires dans les « annexes » à la fin du document.

Les professionnelles du SESSAD ont traité avec **18 établissements scolaires ou équipes pédagogiques**, pour préciser les modalités d'intervention et définir en commun les créneaux horaires des professionnelles. L'équipe du SESSAD retient un accueil bienveillant et une bonne collaboration de la part des enseignants et des équipes pédagogiques pour la majorité des écoles et collèges au sein desquels elle intervient.

Les enseignants référents de scolarité

Le SESSAD travaille actuellement avec 6 référents du secteur de la Tronche, de Grenoble et de St Martin d'Hères, Grenoble, Meylan (1er et second degré) et Echirolles.

Avec le temps et l'expérience partagée, la collaboration se poursuit avec les référents, notamment autour du suivi des projets personnalisés de scolarisation, de la constitution des dossiers d'orientation et de l'accompagnement des familles.

Le suivi des projets personnalisés de scolarisation

Les réunions d'équipes de suivi de scolarisation sont programmées chaque année dans le cadre scolaire, soit en moyenne pour l'année 2020, une rencontre par an et par enfant, réunissant le référent de scolarité ou son représentant, les parents, l'équipe pédagogique, le SESSAD de l'Arist et autres services intervenant auprès de l'enfant.

Ces réunions, auxquelles participent le coordinateur et le chef de service, apportent des indications sur les acquisitions et la socialisation de l'enfant dans le contexte scolaire.

Le SESSAD transmet ses propres observations qui ont été préalablement partagées avec les parents et réfléchies avec l'ensemble des participants sur les moyens et adaptations à mettre en œuvre pour favoriser l'intégration sociale et scolaire des enfants.

La réflexion et les préconisations apportées par les représentants du SESSAD s'inscrivent en cohérence avec **le projet personnalisé** élaboré au SESSAD avec les parents.

Le référent ou la personne déléguée (directeur, psychologue scolaire) anime la réunion et remplit le document de suivi de scolarisation.

La pandémie a bien souvent perturbé cette organisation. Le nombre de personnes en réunion ayant été limité, seule un professionnel du SESSAD a pu participer à ces rencontres.

2.4.2. Partenariat avec le secteur médical et pédopsychiatrique

Le médecin du SESSAD est en lien avec les partenaires médicaux de l'agglomération afin d'avoir des éclairages spécialisés pour certains enfants :

- Services de neurologie, de MPR et de génétique de l'hôpital ;
- Médecins ORL et ophtalmologues ;
- Le réseau Naître et Devenir ;
- Et ponctuellement d'autres avis spécialisés (orthopédie, diététicien, …).

Nous avons également eu plusieurs échanges avec des pédopsychiatres pour des enfants suivis en CATTP et notifiés sur le Sessad pour déterminer quelle était la prise en charge la plus adéquate pour la rentrée scolaire suivante.

2.4.3. Les conventionnements

Conventionnement avec des orthophonistes

Depuis l'année scolaire 2012/2013, en chiffre cumulé, et compte tenu de la difficulté à recruter ou à pourvoir le poste d'orthophonie sur la base des 2,10 ETP alloués, le SESSAD a eu recours au conventionnement avec des **orthophonistes du secteur libéral.** Au fur et à mesure de l'augmentation des moyens du SESSAD en orthophonie**,** des conventions ont été dénoncées**.**

Cette année, ce sont 10 orthophonistes libérales qui interviennent auprès des enfants du SESSAD sous couvert de conventions, et des besoins en orthophonie sont encore à pourvoir auprès d'autres enfants du SESSAD.

En ce qui concerne les ressources humaines, d'autres indications complémentaires se trouvent dans la troisième partie de ce rapport.

Cependant, l'accès à l'orthophonie en libéral est assujetti aux moyens logistiques de la famille et représente une charge supplémentaire pour accompagner leur enfant.

A l'appui de ce constat, le SESSAD a pu, en fonction des besoins de l'enfant et des moyens de sa famille, orienter vers l'orthophonie en libéral ou prioriser une prise en soins en interne des enfants.

Il ressort que cette nouvelle configuration a des répercussions sur l'organisation, la dynamique de travail d'équipe, l'approche globale et la mise en œuvre du projet personnalisé avec les jeunes et leurs parents.

L'absence dans le SESSAD d'orthophoniste salariée limite le travail en équipe et les regards croisés en prise en charge groupale. Il est nécessaire d'avoir recours à des contacts téléphoniques réguliers pour garder un suivi au plus près des besoins de l'enfant dans le temps. Les orthophonistes du secteur libéral n'arrivent pas toutes à se libérer pour les temps de synthèse ou de rencontre avec les parents dans le cadre de l'élaboration du projet personnalisé de l'enfant.

En 2019, le SESSAD a amorcé une réflexion autour de l'orthopédagogie. En effet, nous avons constaté que certains élèves rencontraient de grandes difficultés d'apprentissages, principalement en collège, qui n'étaient pas vraiment liées à leur déficience intellectuelle mais plutôt en raison des troubles associés. Une rencontre avec une orthopédagogue a permis de confirmer la pertinence de cette approche. Le projet consiste à instaurer un dialogue entre les différents métiers pour partager les expertises et construire des regards croisés en utilisant des techniques complémentaires. L'ARS a accordé cette expérimentation en janvier 2020.

Malgré des recherches intenses, le SESSAD n'a pas trouvé d'orthopédagogue sur le territoire grenoblois pour l'année scolaire 2020-2021. Des contacts ont été pris pour une mise en œuvre à la prochaine rentrée scolaire.

2.4.4. Partenariat avec dispositifs, établissements ou services

➢ **Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Isère**

Participation du chef de service et de l'assistante sociale :

- **à la commission de régulation des SESSAD** regroupant un représentant de l'Agence Régionale de la Santé, des responsables de la Maison de l'Autonomie, et les SESSAD du sud-Isère dans un objectif de traiter les situations des enfants prioritaires selon la MDA.

Participation du chef de service :

- aux Equipes Techniques préparant la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) pour le secteur « enfants »

➢ **Partenariat « inter SESSAD » sur l'agglomération :**

Deux rencontres ont eu lieu en 2020, en juin et en novembre. Le souhait de certaines associations est de ne plus raisonner en territoire, ce sujet est requestionné dans le cadre de cette instance. Aucune décision n'ayant pu être entérinée en raison de la crise sanitaire, l'ARS souhaite que ce sujet soit traité en 2021.

➢ **Partenariat avec les Instituts Médico- Pédagogiques et Professionnels :**

- Accompagnement des familles pour des visites ;
- Présentation de l'accompagnement réalisé avec les enfants ;
- Participation éventuelle, avec l'accord des familles, à la première synthèse sur la demande des établissements.

Les coordinatrices de projet et l'assistante sociale du SESSAD prennent toute leur place dans ce travail de passage de relais d'un service à un autre.

2.4.5. Partenariat avec les services de l'Aide Sociale et de la Protection de l'Enfance et services de prévention :

Le service a travaillé en lien avec les travailleurs sociaux qui accompagnent les familles dans la prise de contact avec le SESSAD.

Les missions et rôles de chaque service sont clarifiés lors d'un entretien avec les parents.
Le SESSAD est convoqué aux instances qui dépendent du département afin d'apporter des éclairages sur la situation de handicap de l'enfant et les perspectives en termes d'orientation médico-sociale.

Des collaborations se sont engagées, en lien avec l'orientation de l'enfant, avec d'autres services pour accompagner des situations avec des passages de relais. Il s'agit également de départager les missions de chacun vis-à-vis de l'enfant et des familles.

Conclusion :

Différents acteurs de différentes cultures professionnelles interviennent dans le parcours de vie de l'enfant et du jeune avant l'admission du jeune en SESSAD comme après sa sortie.
Certains accompagnements s'engagent sur un mode coopératif qui prend toute son importance pour les situations complexes.

La qualité de la coopération entre les acteurs est le gage d'une position bientraitante à l'égard des familles et des enfants et conditionne un accompagnement de qualité et durable.

3. Troisième partie : LES RESSOURCES HUMAINES

3.1 LE PLATEAU TECHNIQUE EN ETP

Les moyens humains affectés au SESSAD de l'Arist en équivalent temps plein, au 31 décembre 2020

Rôle	ETP total pour le Sessad
1 Chargé de mission	1
1 Chef de service	0,80
1 Médecin	0,20
2 Psychologues	0,60
3 Psychomotriciens	2,00
3 Educateurs spécialisés	2,50
2 Orthophonistes	2,10 (pourvus partiellement en 2019)
1 Ergothérapeute	0,40
1 Agent Administratif	0,50
1 Assistante sociale	0,35
3 Comptables	0,76
1 correspondant sécurité	0,05

Quatre postes sont mutualisés entre le CAMSP et le SESSAD, de façon fonctionnelle et sont co-financés avec le CAMSP : Direction, Chargé de mission, Assistante sociale, Agent administratif, Ergothérapeute, Psychologue et Médecin.

Le Pôle Comptabilité et le poste de correspondant sécurité, sont partagés avec tous les établissements de l'association. Le temps alloué au Sessad représente 0,81 ETP.

Soit une équipe composée de 16 personnes pour le SESSAD.

3.2 LES MOUVEMENTS

- **Les mouvements :**

Fonction	Date entrée	Date sortie	Motif	Remplacement
Psychomotricien	10/20	12/20	CDD remplacement	
Orthophoniste	10/20		Embauche	
Chargée de mission	09/20			
Agent administratif	02/09		CDD Alternance	
Adjoint de direction	10/19	07/20	Fin CDD	
Agent administratif	09/19	07/20	CDD Alternance	

Nous avons toujours des difficultés de recrutement sur les postes d'orthophonie au SESSAD.

3.3 LA FORMATION EN 2020

FORMATIONS REALISEES DANS LE CADRE DE LA FORMATION CONTINUE		Nb de jours	Nb d'heures
Formation BULLINGER	Ensemble du personnel	3	315
	Total	**3 jours**	**315 heures**

Les actions de formation se déroulent de la manière suivante :

- ⇨ Journées de formation ou colloques : pris en charge dans le cadre du budget.
- ⇨ Actions inscrites sur le PAUF (Programme Annuel d'Utilisation de Fonds) de l'établissement dans le cadre de la formation continue.

En raison de la crise sanitaire le plan de formation n'a pu se mettre en œuvre. Plusieurs formations sont reportées sur l'année 2021.

4. Quatrième partie : Le projet d'établissement

Projet de Pôle

Le projet de Pôle a été remis au Conseil d'Administration en janvier. L'année 2020 aurait du être le début du travail sur les fiches actions. La crise sanitaire nous impose de décaler le planning (ci-dessous le planning revu).

FICHES ACTION	OBJECTIF	2021	2022	2023	2024	2025
FA n°1 CAMSP	Raccourcir et fluidifier Le parcours à l'admission	Juin : début du travail pr formaliser le protocole	Sep : Mise en place protocole			
FA n°2 CAMSP	Organiser le service de suite	Juin : début du travail pr formaliser le protocole	Sep : Mise en place du protocole			
FA n°3 CAMSP	Travailler ensemble en interne et externe autour du projet de l'enfant		Janvier	Juin		
FA n°1 SESSAD	Créer un protocole cohérent définissant la construction pluridisciplinaire du projet personnalisé	juin : définition du protocole Sept : mise en place en test	Juin : Évaluation Sept : Mise en place			
FA n°2 SESSAD	Définir les outils de traitement de l'information et harmoniser leur utilisation	Sept : démarrage		Janv		
FA n°3 SESSAD	Favoriser l'inclusion des enfants sur les temps périscolaires (tps méridiens)		Janvier	Sept		
FA n°1 PÔLE	Devenir un pôle enfants pour améliorer le service rendu aux enfants et familles		Sept		Juil	
FA n°2 PÔLE	Prendre en compte la fratrie dans l'accompagnement de l'enfant ou du jeune accompagné			Sept		Juin
FA n°3 PÔLE	Aider concrètement les familles dans la co-construction du PP pour leur enfant			Janvi	Juin	
FA n°4 PÔLE	Évaluer la satisfaction des familles, enfants et partenaires	Septembre	Décembre			
FA n°5 PÔLE	Renforcer la formation continue, interne et externe			Avril	Avril	
FA n°1 Direction	Revoir la procédure de déclaration et de traitement des évènements indésirables	Sep	Sept : Mise en place			
FA n°2 Direction	Identifier les services Arist et son pôle Enfants	Septembre	Juin : Communication Externe			
FA n°3 Direction	RH : Formaliser la procédure d'accueil et d'intégration des nouveaux salariés		Début : Janvier 2021 Mise en place : Décembre 2021			

5. CONCLUSION

L'année 2020 se caractérise par une modification significative de la répartition des profils des enfants. Pour la seconde année consécutive, la proportion des pré-ado, collégiens diminue, alors que depuis 2015 elle n'avait cessé d'augmenter (de 27 à 60%). Cette tendance s'inverse puisque pour 2020, la proportion est descendue à 42%. Ceci démontre la forte propension des professionnels à adapter leurs interventions pour des soins personnalisés en adéquation avec le projet personnalisé de l'enfant et de sa famille.

Nous constatons toujours la difficulté de trouver une place dans les établissements spécialisés qui implique que le SESSAD continue un accompagnement en inclusion qui ne correspond plus aux besoins de ces enfants. D'autre part, les inclusions en collège sont les plus difficiles au regard de freins que nous pouvons rencontrer dans certains établissements.

La population orientée par la CDAPH vers le SESSAD de l'Arist présente des profils variés qui nécessitent d'apporter des réponses adaptées et diversifiées par rapport aux besoins des enfants, demandant aux professionnels du service :

- De s'adapter à chaque situation ;
- De développer savoir et technicité ;
- De faire preuve de souplesse et créativité ;
- D'élargir le partenariat

L'objectif du service est de produire un travail clinique de qualité afin de pouvoir proposer aux parents un projet personnalisé pour chaque enfant ou adolescent dans le respect de sa singularité.
C'est dans l'échange, le partage des représentations (parents, équipe du SESSAD, Éducation nationale et autres collaborateurs et partenaires) qu'un projet s'élabore dans le temps d'un séjour et dans le parcours de vie de chaque enfant et de sa famille.

Ceci nécessite de continuer à mettre l'accent sur :

- L'étude clinique des situations,
- La formation des professionnels,
- Le développement du partenariat avec le secteur médical et social,
- L'identification des ressources de notre territoire.

La présence d'un médecin pédiatre permet d'établir des diagnostics pour les enfants du Sessad, et de révéler des pathologies nécessitant un suivi particulier. L'équipe profite pleinement de cette ressource pour cibler plus finement ses prises en charge et aider les élèves à mieux apprendre.

Dans ce contexte Les professionnels du SESSAD en interdisciplinarité continuent à mettre en place de véritables projets et modalités qui tiennent compte des besoins des jeunes et des moyens alloués. De nombreux groupes ont ainsi pu voir le jour au cours de cette année 2020, soit en continuité des projets réalisés les années précédentes, comme le groupe « contes », soit en innovant.
Les projets communs avec nos partenaires de l'Éducation nationale témoignent que le professionnalisme du service est reconnu.

Perspectives 2021 :

- **La réflexion menée sur l'aide aux apprentissages pour certains enfants devra se concrétiser pour la rentrée scolaire 2021-2022**
- **Les actions du projet de Pôle : malgré les confinements répétés, la situation sanitaire particulière, certaines actions ont toutefois pu être débutées. Elles devraient se poursuivre en 2021.**
- **Dans le cadre des fiches actions, mise en place en 2021 d'une formation spécifique pour l'ensemble des salariés sur le thème de la co-construction d'un projet personnalisé**
- **Recherche active pour que des orthophonistes rejoignent l'équipe du SESSAD**
- **Formation TEACCH de l'ensemble des professionnels**

ANNEXES

➢ ANNEXE 1: INDICATEURS ZONE POSSIBLE D'INTERVENTION

Lieu de résidence principale de l'enfant :

La domiciliation des familles met en évidence l'espace d'intervention du SESSAD avec les différents partenaires de l'action sociale et de l'animation, du soin, du secteur pédopsychiatrique.

Communes Répertoriées depuis 2002 (Date d'ouverture du service) Domiciliation de l'enfant	**Année 2020** Communes de résidence principale des 48 enfants accompagnés en 2020
AGGLOMERATION GRENOBLOISE	
Eybens	5
Poisat	0
St Martin d'Hères	20
Grenoble	15
Gières	2
Echirolles	2
Meylan	0
La Tronche	1
Muriannette	0
St Egrève	0
Vif	0
Brié & Angonne	0
Fontaine	0
Revel	1
Claix	0
Total : 15 communes	**7 communes**

Communes Répertoriées depuis 2002 (Date d'ouverture du service) Domiciliation de l'enfant	**Année 2020** Communes de résidence principale des 48 enfants accompagnés en 2020
GRESIVAUDAN	
St Ismier	1
St Martin d'Uriage	0
Brignoud	0
St Hilaire du Touvet	0
Montbonnot	0
Laval	0
Venon	0
Domène	1
Le Versoud	0
Total : 9 communes	**Total : 2 Communes**
SUD GRESIVAUDAN	
St Marcellin	0
Chantesse	0
Moirans	0
Total : 3 communes	**Total : 0 commune**

27 communes de résidence principale de l'enfant répertoriées depuis l'ouverture du SESSAD.
Les 48 enfants accompagnés par le SESSAD en 2020 résident dans 9 communes.
La majorité des enfants résident sur St Martin d'Hères et Grenoble.

➢ ANNEXE 2 : ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Liste des établissements scolaires au sein desquels le SESSAD est intervenu depuis l'ouverture du Service :

Commune de ST MARTIN D'HERES :

Ecoles Elémentaires

1 Paul Bert
2 Romain Rolland
3 Voltaire
4 Henri Barbusse
5 Vaillant Couturier
6 Joliot Curie
7 St Just

Maternelles

8 Jeanne Labourbe
9 Paul Langevin
10 Henri Barbusse
11 Vaillant Couturier

Collège

12 **SEGPA** Édouard Vaillant
13 **ULIS-collège** Édouard Vaillant
14 Henri WALLON 6ème ordinaire
15 **ULIS-collège** Fernand Léger

ULIS-école

16 Condorcet
17 Gabriel Peri

Commune de GRENOBLE

Écoles Élémentaires

18 Clémenceau
19 Ferdinand Buisson
20 Jules Ferry
21 Joliot Curie
22 Léon Jouhaux
23 Paul Bert
24 St Laurent
25 Menon
26 Grand Châtelet
27 CLIN Malherbe
28 Jean Racine
29 Léon Jouhaux
30 Ferdinand Buisson
31 Notre Dame de la Délivrande

Maternelles

32 Bajatière
33 Paul Bert

ULIS-école

34 Clémenceau
35 Grand Châtelet
36 Ferdinand Buisson (sur secteur APAJH à ce jour)
37 Jules Ferry

Collèges

38 STENDHAL 6ème ordinaire
(intervention situationnelle sur secteur APAJH)
39 SEGPA Charles Munch
40 VERCORS 6ème ordinaire

Commune d'ECHIROLLES

Maternelle

41 Elsa Triollet

Ecoles Elémentaires

42 Marcel Cachin
43 Jean Paul Marat
44 Collège : SEGPA Jean Vilar
(ce secteur dépend aujourd'hui du SESSAD APAJH)

Commune de CORENC

45 Maternelle de Corenc
46 **ULIS-école du** Rondeau
47 **ULIS- collège** du Rondeau

Commune de MEYLAN

48 **ULIS-école** des Béalières
49 Maternelle Maupertuis
50 Elémentaire Grand Pré

Commune de St MARTIN d'URIAGE :

51 Ecole Elémentaire les Petites Maisons

Commune de POISAT :

52 Élémentaire Jean Mermoz
53 Élémentaire La Carronnerie
54 Élémentaire Le coteau

Commune de GIERES

55 Élémentaire Don Bosco
56 **ULIS-école** Don Bosco
57 **ULIS-école** René CASSIN
58 **ULIS-collège** le Chamandier

Commune d'EYBENS

59 Élémentaire du Bourg

Commune de Brié et Angonnes

60 Ecole élémentaire de Brié
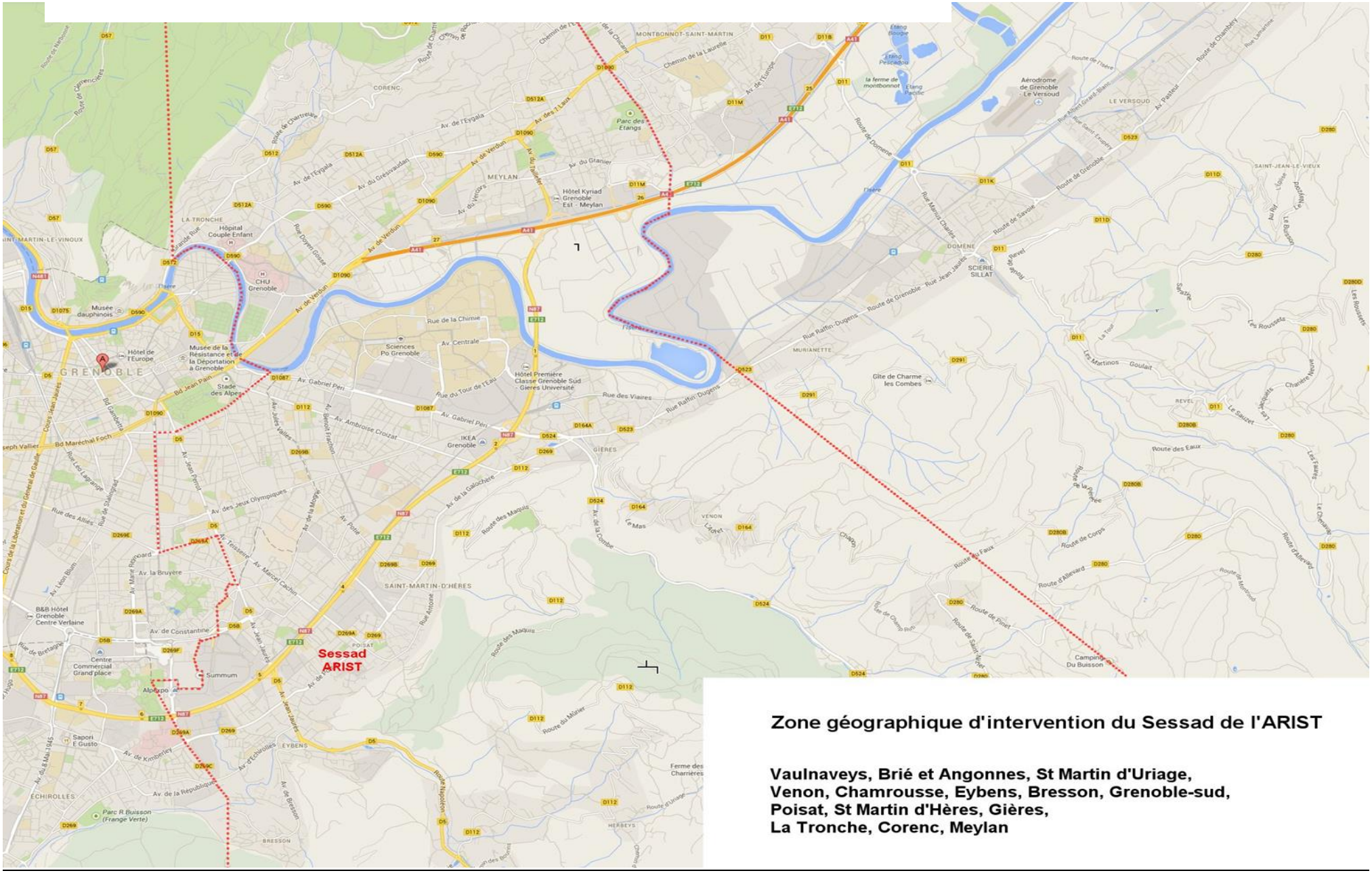
➢ ANNEXE 3 : CARTE DU TERRITOIRE D'INTERVENTION